



Histoire abrégée de l'enseignement à La Réunion

Prosper EVE

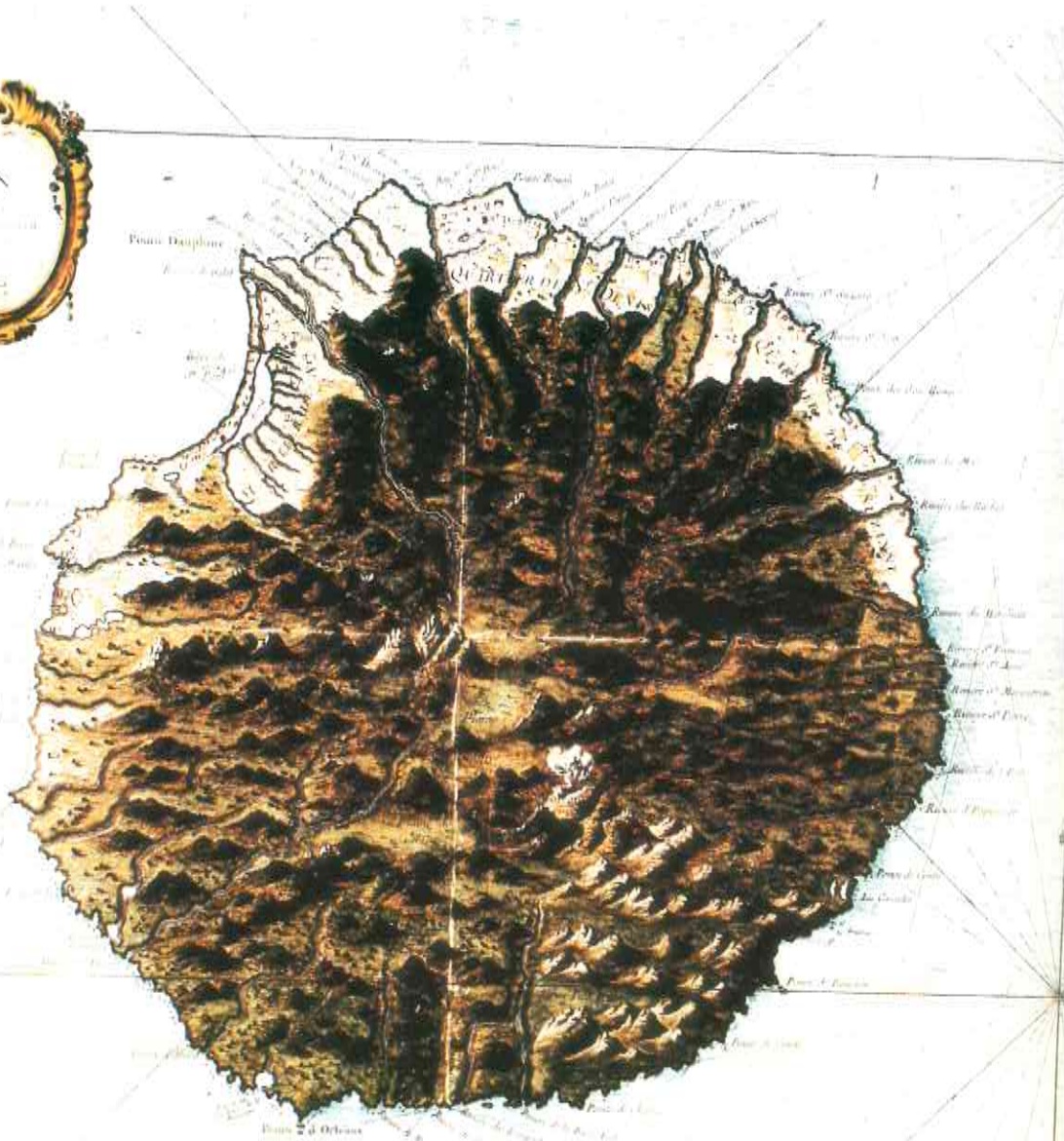
Maître de Conférences d'Histoire Moderne
à l'Université de La Réunion

Histoire abrégée de l'enseignement à La Réunion



C.C.E.E.

Comité de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement - **Région Réunion**



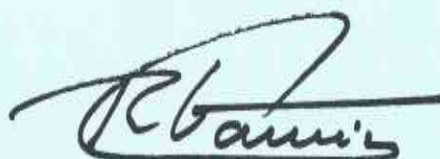
Mot du Président

Au nom du Comité de la Culture, de l'Education et de l'Environnement de la Région Réunion, je voudrais remercier M. Prosper EVE, Maître de Conférences d'Histoire Moderne à l'Université de St-Denis pour son travail sur l'Histoire de l'Enseignement à La Réunion.

Ce travail s'inscrit dans la suite des études et des expositions menées sous l'égide du C.C.E.E. (l'Inde et La Réunion, L'esclavage et le Marronnage, la Révolution...) pour «rendre» aux Réunionnais leur histoire trop longtemps occultée.

L'œuvre de M. EVE ne se veut pas exhaustive, mais sa lecture éclaire d'un jour vif bien des lacunes qui subsistent encore dans le système éducatif à La Réunion et bien des injustices dont furent victimes beaucoup de Réunionnais et dont les séquelles se manifestent aujourd'hui encore.

Le travail de M. EVE doit nous permettre de mieux comprendre notre passé afin de bâtir plus solidement notre avenir.



Robert GAUVIN

*Président du Comité de la Culture,
de l'Education et de l'Environnement*

AVERTISSEMENT DE L'AUTEUR

Pour embrasser cette question dans sa globalité, deux milliers de pages ne suffiraient pas. Cette étude étant réalisée dans le cadre d'une exposition, laquelle ne permet pas de longs commentaires, tout un chacun admettra aisément qu'il ne s'agit ici que d'une présentation sommaire.

D'une manière générale, l'approche de cette question est aisée. Maints auteurs (enseignants et chercheurs) ont déjà défriché ce terrain. Parmi eux, ceux qui ont réalisé les tra-

voux les plus conséquents sont : B. Antoine (1879), J. Barassin (1989), L. Crivelli (1864), Dufour Brunet (1884), G. Lombard (1982), H. Mondon (1945), F. Payet (1930), C. Prudhomme (1984), C. Wanquet (1982) (1). Pour l'approche méthodologique, nous renvoyons à la communication présentée par G. Lombard, lors de la table-ronde organisée par l'Association Historique Internationale de l'Océan Indien en 1982.

On peut distinguer quatre étapes dans l'histoire de l'enseignement à La Réunion :

- de 1664 à 1815 : c'est le temps des tâtonnements
- de 1816 à 1871 : celui du triomphe des écoles primaires congréganistes
- de 1872 à 1964 : celui de la percée des écoles primaires laïques à une époque où l'enseignement reste élitiste
- de 1965 à nos jours : c'est le temps de la démocratisation de l'enseignement avec l'affirmation du secondaire.

1664 - 1815 : un siècle et demi de tâtonnements



Université de La Réunion (rue de La Victoire), Ancien collège Saint-Cyprien

1664 - 1815

EN METROPOLE

13/12/1689	Obligation d'envoyer les enfants à l'école et au catéchisme jusqu'à l'âge de 14 ans.
1690	
1712	
1723	
1736	
1752	
1759	
1768	
1770	
1771	
1791	L'Assemblée Constituante déclare qu'il «serait créé et organisé une instruction publique commune à tous les citoyens».
1792	Condorcet présente un projet d'école unique pour garçons et filles. Il propose une instruction populaire obligatoire, laïque, gratuite, suivie d'un enseignement secondaire axé sur les sciences. Ce projet échoue.
1793	
25/10/1795	(3 brumaire an IV) : Loi Daunou sur l'organisation de l'enseignement primaire gratuit pour les plus démunis. Création des Ecoles Centrales
1797	
1799	
01/05/1802	L'Etat s'en remet aux initiatives locales pour fonder des écoles dans chaque commune. Forcroy prépare l'organisation d'un enseignement secondaire public par la création des lycées.
1803	
10/05/1806	Fondation de l'Université Impériale.
1811	Novembre : L'Université renforce son contrôle sur le système éducatif. L'Ecole Normale assure le renouvellement du personnel enseignant des lycées
1812	
1815	Création de la Société pour l'Instruction Elémentaire dans le but de réfléchir sur la question de l'éducation des masses. On pense que l'ignorance du peuple a permis l'avènement de la Révolution et de l'Empire.

A LA REUNION

27/03/1764	Ordonnance de Vauboulon qui fait obligation aux colons d'envoyer leurs enfants au Père Hyacinthe.
22/09/1764	Contrat passé par la Compagnie Française des Indes Orientales et les missionnaires de St-Lazare pour dispenser l'éducation.
Dec. 1764	Edit qui fixe le statut des esclaves.
27/07/1765	Nouveau traité signé pour création d'un collège gratuit annexé au presbytère de St-Denis.
04/01/1765	Pose de la première pierre du collège.
14/08/1765	Mlle de Trévalon lègue ses biens pour la création d'une école de jeunes filles.
Sept. 1765	Le collège St-Cyprien est ouvert.
19/07/1766	Bellecombe et Crémont déclarent que l'Instruction Primaire n'est pas à la charge de l'Etat. Elle devra être financée par les habitants.
10/04/1770	Le collège est occupé par les troupes.
Juin 1771	Fermeture définitive du collège.
Juin 1792	L'abbé Bellon fonde un collège à St-Denis (sur l'emplacement actuel du collège Bourbon)
28/03/1793	Le collège Bellon est érigé en collège colonial.
1795	L'Abbé Delsuc prend la direction du collège.
18/11/1797	(28 brumaire an VI) : Le collège Colonial est fermé.
1799	Création de l'Ecole Centrale de Port-Louis (île de France). Les enfants aisés de Bourbon y vont faire leurs études.
27/11/1803	(5 brumaire an XII) : le gouverneur Decaen confère à l'Ecole Centrale de Port-Louis le titre de Lycée des îles de France et de La Réunion.
23/04/1811	Avec l'occupation anglaise, ce lycée prend le nom de Collège Royal.
01/06/1812	Dans le souci de conserver une identité française à La Réunion, l'institution Gallet s'ouvre à St-Denis.
Mai 1815	Le gouverneur Delozier Bouvet demande au ministre l'envoi de personnels enseignants pour faire fonctionner deux écoles primaires gratuites par commune et un établissement secondaire à St-Denis.

A) 1664 - 1767 : du laisser-aller des habitants à l'échec du premier collège

1) Les écoles presbytérales jusqu'au début du XVIII^e siècle

La Compagnie des Indes confie l'instruction des enfants des colons à l'Eglise. Le Père Bernardin de Quimper, prédicateur capucin et curé de l'île Bourbon de 1680 à 1686, ouvre les premières «petites écoles». Quand il retourne en France, en 1687, il réclame des livres pour l'instruction des enfants. En 1689, son successeur, le Père Hyacinthe va être freiné dans son action par l'autoritarisme du gouverneur. En voulant forcer les jeunes à s'instruire et les moins jeunes à se former, il mécontente les parents. Son ordonnance du 23 décembre 1689 enjoint aux habitants d'envoyer leurs enfants comme apprentis auprès des ouvriers venant de France, sous peine de trente livres d'amende. Devant l'inertie des habitants, le 27 mars 1690, il renouvelle ces prescriptions et se montre encore plus pointilleux. Il menace d'interdire le mariage aux jeunes qui n'auraient pas achevé leur éducation (2). Cette ordonnance n'a heureusement pas été appliquée. Mais l'esprit de chicane du gouverneur le fait s'opposer à toutes les personnalités influentes de la colonie. Le 26 novembre 1690, il est arrêté, jeté dans un cachot où il meurt après 22 mois de détention.

Le Père Hyacinthe, seul prêtre à Bourbon, doit desservir les trois quartiers (St-Paul, St-Denis, Ste-Suzanne) et ne peut en outre, remplir correctement son rôle de maître d'école.

Jusqu'en 1715, la Compagnie Française des Indes Orientales faisant peu de cas de Bourbon, ne lutte guère contre le désintérêt des colons pour l'éducation de leurs enfants. L'ambiance générale est à l'oisiveté. Observateur impitoyable, A. Boucher dit qu'ils ont fait de leurs enfants «des bêtes féroces, des débauchés». Dans son Mémoire de 1710, il précise qu'à Sainte-Suzanne, «la plupart des enfants sont plutôt de petites bêtes marronnes que des enfants baptisés et chrétiens» et qu'à Saint-Paul, «on les élève comme des sauvages, ou pour mieux dire comme des bêtes sauvages» (3).

Au début du XVIII^e siècle, le désintérêt des familles s'accompagne du peu de sérieux des enseignants. C'est pourquoi les écoles presbytérales ne fonctionnent pas toujours correctement. En 1710, le directeur de la Compagnie, Hébert, demande que Pierre Marquer, prêtre à St-Paul et Robin de St-Germain, prêtre à St-Denis et à Ste-Suzanne, soient remplacés par

des missionnaires qui s'acquittent vraiment de la mission d'enseignement.

Ces premiers éducateurs suivent la méthode individuelle qui consiste à s'occuper séparément de chaque enfant et qui ne demande guère de matériel pédagogique.

En 1715, la colonie s'étant tournée vers une culture spéculative, le café, l'heure n'est plus au laisser-aller. Accordant peu de confiance aux écoles presbytérales, les familles aisées s'efforcent de trouver un précepteur pour éduquer leurs enfants.

2) Les précepteurs : une catégorie rare

On en connaît deux en 1735 : Cuvelier, 32 ans, précepteur chez Jean-Baptiste Laval, à St-Paul, Pierre Sancel, 24 ans, employé chez Jean Arnould, à Ste-Suzanne (4). Les précepteurs sont des gens rares et parfois peu recommandables. Certains sont des aventuriers venus à Bourbon dans l'espoir de faire rapidement fortune et qui se découvrent une vocation d'enseignant. (De 1707 à 1710, Nicolas Legras, cordonnier, sert de précepteur aux enfants de Gilles Denemont. En 1757, René Lemarié, officier d'artillerie, est précepteur chez François Bertin). Quelques-uns se livrent à des activités louches. Tel Seytenas qui s'est lié aux aventuriers, Bellecourt et Lenoir et a été compromis dans leurs intrigues (5).

Le manque de cadres et d'institutions est tel que d'autres remèdes ont été utilisés pour que les jeunes ne sombrent pas dans l'ignorance.

3) Les solutions ultimes face au manque d'écoles au XVIII^e siècle

Au milieu du XVIII^e siècle, les écoles presbytérales sont peu fréquentées. A St-Louis, le curé Delaperdrix a une vingtaine d'élèves, à St-Paul, le curé Monnet s'efforce de préparer quelques jeunes au sacerdoce.

Ces écoles fonctionnent dans des installations souvent misérables. Le P. Caulier raconte qu'à Ste-Suzanne, il enseignait «sous un pigeonnier et à côté des poules, n'ayant point de quoi se loger dans le presbytère» (6).

Dans ces conditions, il arrive souvent qu'un membre de la famille ou un protecteur se charge de l'instruction des jeunes. Que serait devenu Jean-Baptiste Lislet (Lislet Geoffroy), né en 1755 à St-Pierre, fils de Niama, négresse de Guinée, libre, s'il n'avait pas fait l'objet d'une attention particulière de la part de son protecteur, M. Geoffroy ? (7) Les familles riches préférèrent envoyer leurs enfants en France pour s'instruire. C'est le gouverneur Dumas (1727-1734) qui a

le mieux organisé l'émigration des jeunes de Bourbon vers la métropole en les confiant à un correspondant en France, un Sieur Grignon (8). Cette solution n'est pas encore abandonnée en 1770.

Si les parents acceptent le départ de leurs garçons, il n'en va pas de même pour les filles.

4) L'enseignement des filles

Cet enseignement n'a pas suscité un grand engouement au cours des premières décennies de la colonisation. La première à s'être intéressée à leur éducation est Louise Payet, femme de François Cauzan, une illettrée, qui forme chez elle des jeunes au métier de brodeuse, de fileuse, de lingère. Elle cesse ses activités en janvier 1716, lors de son mariage en secondes noces avec le chirurgien Jacques Macé. Mais elle prend soin de placer deux cents écus dont les rentes doivent servir à l'entretien de deux maîtresses d'école chargées de l'instruction des filles (9). Ce vœu ne sera pas exécuté.

La première maîtresse quasi officielle est Françoise Jehanneau de Trévalon, née à Dinan vers 1690, religieuse de Saint-Thomas de Villeneuve, ex-directrice à l'île de France de l'hôpital créé par Mahé de La Bourdonnais, arrivée à Bourbon en 1741. Elle enseigne à St-Denis jusqu'à sa mort en août 1759. Elle laisse un legs pour la fondation d'une école de filles dans la capitale (10). Une nouvelle maîtresse d'école, Mlle Marie Lefèvre, de Paris, arrivée sur le Mascarin en 1751, entre en fonctions en 1759. En 1761, elle perçoit 500 livres par an.

Dès le début du XVIII^e siècle, la Compagnie estime utile un collège à Bourbon.

5) Naissance et échec du premier collège

Dans un Mémoire adressé par la Compagnie au gouverneur Parat le 17 février 1711, elle parle de la création d'un petit collège pour les jeunes gens. Toutefois, lorsqu'il s'agit en 1712 de s'engager par un traité envers la Congrégation de la Mission, elle se montre prudente, pour des raisons financières, laissant la décision de la création du collège au Supérieur des Lazaristes (11). Aussi, du 8 décembre 1714, date de l'arrivée des Lazaristes, à 1735, la question du collège n'a jamais plus été effleurée.

Dans le nouveau traité signé par les Directeurs de la Compagnie et les Lazaristes, le 27 juillet 1736, elle est à nouveau abordée. Mais, il faut attendre que M. Delozier Bouvet devienne gouverneur (1750-1752), pour que ce collège ne soit plus qu'un simple projet.

Le vice-préfet apostolique, Teste, et le P. Caulier vont consacrer toute leur énergie et toutes leurs économies à la création à Bourbon d'un établissement d'instruction publique digne de ce nom. La première pierre du collège St-Cyprien est posée le 4 janvier 1752. Les difficultés, financières notamment, font que sa construction est lente. Les travaux durent sept ans. Pendant une dizaine d'années, le collège connaît une existence assez brillante, accueillant même des écoliers de l'île de France et de l'Inde, d'après l'astronome Pingré. Bon nombre de jeunes formés dans ce collège vont terminer leurs études en France. (Ainsi, Bertin part en 1761, Parny, en 1763). A partir de 1763, le collège St-Cyprien aborde une passe difficile. Il manque d'enseignants, le personnel religieux vieillit, l'entretien et la réparation du bâtiment absorbent tous les revenus des prêtres qui s'occupent de son fonctionnement (casuel, honoraires, aumônes, legs pieux). La rétrocession de l'île par la Compagnie des Indes au domaine royal, décidée par l'édit de mars 1764, réalisée en 1767, va amener la suppression du collège et sa transformation en caserne. Dès 1766, le ministre de la Marine et des Colonies, le duc de Praslin, ne désirant pas aider financièrement ce collège, décide sa fermeture. Mais, les administrateurs locaux n'appliquent pas cette décision avec précipitation. Un événement fortuit va accélérer sa chute. Le soir du mardi-saint 1770, le 10 avril, des troupes venues de l'île de France occupent les locaux momentanément libres. Les classes reprennent après les fêtes de Pâques, au milieu des bruits des militaires. Ces derniers prennent possession progressivement des locaux réservés à l'enseignement. Les directeurs du collège n'ont plus suffisamment de dynamisme pour défendre leur œuvre. La liquidation totale a lieu en 1771. Les vestiges du matériel pédagogique sont jetés par les fenêtres.

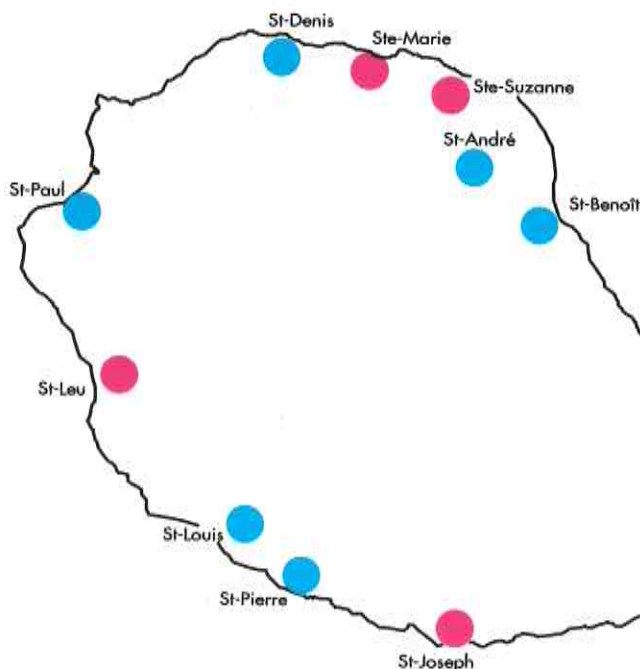
L'échec de ce premier collège est dramatique. Jusqu'en 1815, le sous-équipement scolaire reste une caractéristique de Bourbon.

B) 1768 - 1815 : Rêves et réalités

L'administration royale qui n'a guère voulu entretenir un collège à Bourbon et dont un des premiers actes a été de décréter sa suppression, a tout de même prévu par son ordonnance du 19 juillet 1768, la création d'une école primaire dans chaque paroisse de l'île. On sort du cadre de l'école presbytérale. Faute de locaux, de moyens financiers et peut-être aussi de maîtres qualifiés, vingt ans plus tard, 6 seulement des 10 paroisses de la colonie, possèdent un instituteur (Ste-Marie, Ste-Suzanne, St-Joseph et St-Leu n'ont pas d'écoles primaires).

Localisation des écoles primaires à la veille de la Révolution Française

- Quartiers avec école
- Quartiers sans école



La colonie se distingue par sa médiocrité culturelle. Le poète Parry écrit en 1775 : «*On ne se doute pas dans notre île de ce qu'est l'éducation... Ici l'on abandonne les enfants aux mains des esclaves, ils prennent insensiblement les goûts et les mœurs de ceux avec qui ils vivent... A sept ans, quelque soldat ivrogne leur apprend à lire, à écrire et leur enseigne les quatre premières règles d'arithmétique : alors l'éducation est complète*».

La période révolutionnaire est riche en projets de maisons d'éducation. Le projet présenté par l'abbé Delsuc en juin 1790 à l'Assemblée Générale a été désavoué par la plupart des assemblées des quartiers. Celui de l'abbé Bellon reçoit deux ans plus tard l'aval des administrateurs de l'île, car il dispose de son person-

nel enseignant et il ne demande aucun subside. Son collège ouvre ses portes le 1^{er} juillet 1792 à St-Denis. Compte tenu des difficultés financières, la colonie vient d'abord en aide au collège, puis le transforme en collège colonial et le place sous la direction du citoyen Robert Duvertil et de la citoyenne de Langlard, avant de le confier à l'abbé Delsuc. Ce dernier achoppe également sur la question financière. Le collège ferme ses portes en novembre 1797.

Après ce deuxième échec, différents projets de collège éclosent jusqu'en 1815 (Boisset, Maillet, Merlo l'aîné et Choppy Dubosquet, Gouly et Algrain). Mais aucun ne peut se concrétiser.

L'éducation des filles connaît un destin presque identique. L'école voulue par Mlle de Trévalon dans

son testament de 1759 s'ouvre en 1790 sous la direction de la dame Letort. Après des débuts prometteurs, cette école perd sa notoriété. En juillet 1793, elle est totalement désertée. En septembre, le Directeur confie sa gestion à la dame Le Perre. Devant les problèmes financiers, l'Assemblée décide en octobre 1797 de vendre les biens légués à la colonie par Mlle de Trévalon.

A partir de 1798, faute d'avoir un établissement performant, les familles aisées de Bourbon doivent confier l'éducation de leurs garçons à l'Ecole Centrale de l'île de France transformée en Lycée des îles de France et de La Réunion par le général Decaen en 1803. Cette situation prend fin lorsqu'après cinq années d'occupation anglaise, Bourbon est remise au gouvernement français le 6 avril 1815 et que l'île de France reste sous tutelle britannique.

Pendant la période révolutionnaire, la tendance est plutôt à l'abandon des écoles primaires. A St-Paul, Dupont qui a ouvert une petite école le 1^{er} juin 1793 demande en 1795 à l'administration de respecter ses engagements et de ne pas le condamner à cesser ses activités. A St-André, Dominique Roselli qui tient une école publique depuis février 1791, se plaint de n'avoir pas touché un denier de ses appointements après deux ans d'activité. La profession d'instituteur nourrit alors mal son homme. L'instituteur est un pauvre hère, recensé comme «indigent». Les écoles primaires sont si rares qu'en 1801, le député Gastellier démissionne de l'Assemblée afin d'instruire personnellement ses enfants faute de pouvoir trouver un instituteur. En 1806, M. Gallet consent à se charger de l'éducation des fils de M. Laprade, chef de bataillon et sous-directeur de l'artillerie à St-Denis. Bientôt, M. Martin de Flacourt et d'autres pères de famille sollicitent de lui la même

faveur. Il ne veut pas accepter plus de dix élèves, répondre aux vœux de certains habitants qui ne veulent pas que leurs enfants soient instruits à l'île de France dans un établissement sur lequel flotte le drapeau britannique, M. Gallet renonce aux cours particuliers et ouvre une institution à St-Denis, le 1^{er} 1812. Elle va accueillir jusqu'à 50 élèves.

Il est évident que ces écoles et ces collèges créés à Bourbon concernent la population blanche et la population libre.

Op. intermédiaire Aux Citoyens Députés de
L'Assemblée Coloniale de Bourbon
le 10 octobre 1793
Salut
Je supplie très humblement Dominique Roselli maître de
l'école publique du Canton St-André âgé de 53 ans, lequel
a l'honneur de vous exposer qu'il tient la dite école depuis le 1^{er}
février 1791 jusqu'à ce jour et qu'à cause du schisme qui a
régné dans ce Canton depuis le commencement de la révolution
il n'a pu toucher aucun de ses appointements malgré
la bonne volonté des municipalités qui ont existé et qui existent
en ce Canton, et malgré l'arrêté pris dans l'Assemblée
primaire pour le payer.
Il a l'honneur de vous représenter, Citoyens, qu'oscitant sur
lui pour instruire une vingtaine d'enfants sains et qu'il
guides jusqu'à trente, il ne lui reste pas un moment de temps
pour s'acquiescer à ses affaires, ni même pour faire travailler
trois ou quatre d'écrits qu'il a en sorte qu'il est obligé d'acheter
continuellement des livres, à un prix exorbitant, pour sa
famille et pour ses élèves, ce qui joint aux maux de la république
dans la dernière indigence et chargé de dettes.
C'est pourquoi il vous supplie Citoyens justes et charitables
d'avoir égard à sa bonne volonté pour l'instruction de la jeunesse
pauvre, et de le soulager dans son extrême misère en accordant
à la Commune de ce Canton une avance de deux mille livres, qui lui
seront régulièrement versés, selon les certificats de tous les Maires de Bourbon,
et il vous supplie de votre clémence et votre justice de l'en croire.
Je suis Citoyen véritable
M. Gallet
Roselli

Quel est le sort réservé aux esclaves ?

Dans son édit de décembre 1723, le roi Louis XV fixe le statut des esclaves et précise que ces derniers doivent être baptisés et instruits dans la religion catholique (12). Il réclame pour les esclaves bien peu de choses puisque cette instruction ne nécessite pas leur alphabétisation. Pourtant, les maîtres se sont bien gardés d'appliquer à la lettre la décision royale. Comme cette modeste instruction religieuse peut donner aux esclaves une ouverture d'esprit, les maîtres ont saboté l'œuvre des missionnaires, alors que le but recherché n'était pas de remettre en cause l'ordre colonial.



LISLET GEOFFROY

Né à l'île Bourbon le 13 Avril 1755 et décédé à l'île Maurice le 9 Février 1836. Capitaine adjoint au Génie Militaire & Civil. Membre correspondant de l'Académie des Sciences et de l'Institut Royal de France.

Lithographie de A. Roussin

Au XVIII^e siècle, dans les écoles non presbytérales, dites publiques, fréquentées par la population la plus humble, on peut trouver au moins un enfant esclave, dont le père est certainement un Blanc. Si l'on en croit un acte d'affranchissement enregistré par Me Bellier, le 7 février 1753, Pierre Maillot père, se sentant mourir a obtenu du roi l'affranchissement de son esclave noire, Françoise âgée de 36 ans et d'Hilarion, le fils de cette esclave âgé de 10 ans et pour qu'il s'intègre au mieux dans la société libre, il l'a mis «*depuis longtemps aux écoles publiques*» (13). Il est possible que quelques enfants du personnel esclave domestique, compagnons de jeu des jeunes enfants du maître aient pu apprendre auprès d'eux à lire et à écrire ou assister secrètement à des leçons. Lors des veillées, les détenteurs de savoir ont pu transmettre à leurs frères d'infortune les quelques notions de lecture et d'écriture qu'ils avaient acquises.

Mais une chose est sûre, les esclaves lettrés ne sont point alors légion à Bourbon.

Quel chemin a-t-on parcouru de 1666 à 1815 ? Après un demi-siècle de laisser-aller, la population a manifesté à maintes reprises son désir d'avoir de bons maîtres et de bonnes écoles pour assurer l'éducation de ses enfants. Cependant, on a l'impression d'avoir fait du surplace. L'île souffre du sous-équipement scolaire. L'enseignement ne concerne qu'une couche de la population : la population blanche aisée et une fraction de la population libre. Elle seule, a pu vraiment essayer d'éduquer ses enfants, soit en les envoyant en métropole puis à l'île de France ou en rémunérant un précepteur, soit en les envoyant aux écoles presbytérales puis aux petites écoles publiques. Elle seule, a pu jouir des bienfaits des deux collèges qui ont vu le jour et qui ont malheureusement échoué. La population blanche qui s'est prolétarisée après 1750 et les esclaves (à quelques exceptions près) n'ont même pas été conviés à ramasser les miettes.

Le gouvernement de la colonie sait tirer les leçons de ce siècle et demi de tâtonnements. Dès 1816, il songe à s'adresser à des congrégations métropolitaines pour disposer d'un personnel enseignant plus nombreux et sûr. Il est prêt à consentir enfin de vrais sacrifices pour l'éducation de la jeunesse.



1816 - 1871 :
la mise en place
d'un véritable système éducatif.
Le triomphe des écoles congréganistes



Actuel Collège Bourbon (1819) : Collège Royal - 1897 : Lycée Leconte de Lisle

1816 - 1871

EN METROPOLE

A LA REUNION

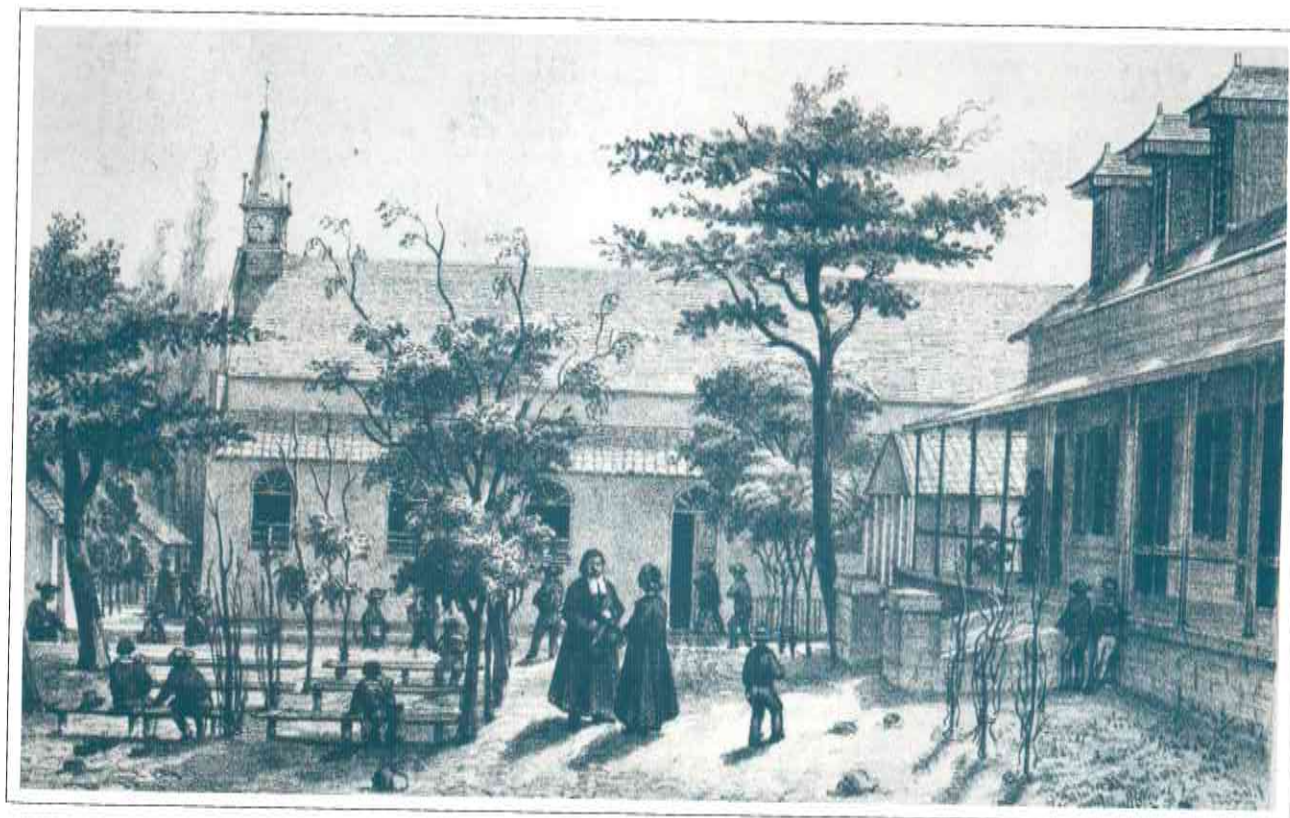
1817	Loi dispensant de service militaire les instituteurs qui s'engagent à servir 10 ans	A St-Denis, Mme Raoul fonde un pensionnat pour jeunes filles.	
1818		Arrivée de 6 Frères de la Doctrine Chrétienne et d'un instituteur.	Mai 18
1819		Arrivée de 4 Sœurs de St-Joseph.	Juin 18
1820		Ouverture des premières écoles congréganistes gratuites à St-Paul, St-Pierre, St-Denis. Celle de St-Pierre ferme presque immédiatement.	Sept. 18
1821		Le gouverneur Milius ordonne la création du Collège Royal.	24/12/18
1825		Milius ordonne la création d'une école de Droit.	21/04/181
1829	Le Ministre de l'Instruction Publique veut obliger les communes à donner les crédits nécessaires pour les écoles. Le projet échoue.	Après le départ des 3 Frères, l'école de St-Paul est fermée.	01/07/182
1830	Charte proclamant le principe de la liberté d'enseignement.	Milius crée une Commission d'Instruction Publique.	Oct. 182
1832	Publication du Manuel Général de l'Instruction Primaire.	L'Ecole de Jurisprudence est créée.	
28/06/1833	Loi Guizot : chaque commune doit avoir au moins une école publique élémentaire et si elle dépasse 6 000 habitants une école primaire supérieure. Une Ecole Normale doit être créée par département.		
1835	Création du corps des Inspecteurs primaires.		
1837		L'Ecole de Jurisprudence est fermée car non agréée par l'Université Française.	1837
1840		Ordonnance concernant l'instruction religieuse et élémentaire des esclaves.	05/01/1840
1842		Ouverture de l'Ecole des Arts et Métiers.	Sept. 1842
1846		Nouvelle ordonnance concernant l'instruction des esclaves.	18/05/1846
30/06/1848	Le projet Carnot d'école gratuite et obligatoire n'est pas retenu.	Les Ecoles des Frères et des Sœurs accueillent les esclaves âgés de 8 à 14 ans.	18/02/1848
1849		Le Collège Royal devient Lycée de La Réunion T. Drouhet nommé proviseur.	22/06/1848
09/01/1850	La loi Parieu place les instituteurs sous la tutelle des préfets. 15 mars : La loi Falloux les place sous la surveillance des maires et des curés, sous la direction du Conseil Municipal qui les nomme, du Recteur qui les sanctionne.	Révolte au lycée. Abolition de l'esclavage. Nouveau règlement pour le lycée. Cours du soir pour adultes.	Déc. 1848 20/12/1848

1816 - 1871

EN METROPOLE

A LA REUNION

1851		Création du collège Ste-Marie (Ressource) par les Jésuites.	
1853		Le Lycée prend le titre de Lycée Impérial. Il délivre un brevet de capacité. Collège Ste-Marie (Ressource) transféré à St-Denis. Création du collège St-Charles à St-Paul.	
1855		Ecole des Arts et Métiers dissoute après mutinerie d'élèves	01/07/1855
1858		Ouverture de l'Ecole Agricole et Professionnelle La Providence (St-Denis) tenue par les Pères du St-Esprit.	
1860		Fondation du Pensionnat de l'Immaculée Conception.	
1864	Octobre : Le Ministre Duruy réaffirme le principe de l'obligation et de la gratuité.		
10/04/1867	Ordre donné aux communes d'établir la gratuité totale de l'enseignement.		
1869		Fermeture de l'Ecole de la Providence après l'émeute du 2 décembre 1868.	1869
1870	Laïcisation des écoles publiques congréganistes.		
15/12/1871	Laïcisation annulée par Jules Simon.	Equivalence entre baccalauréat et brevet de capacité.	26/10/1871



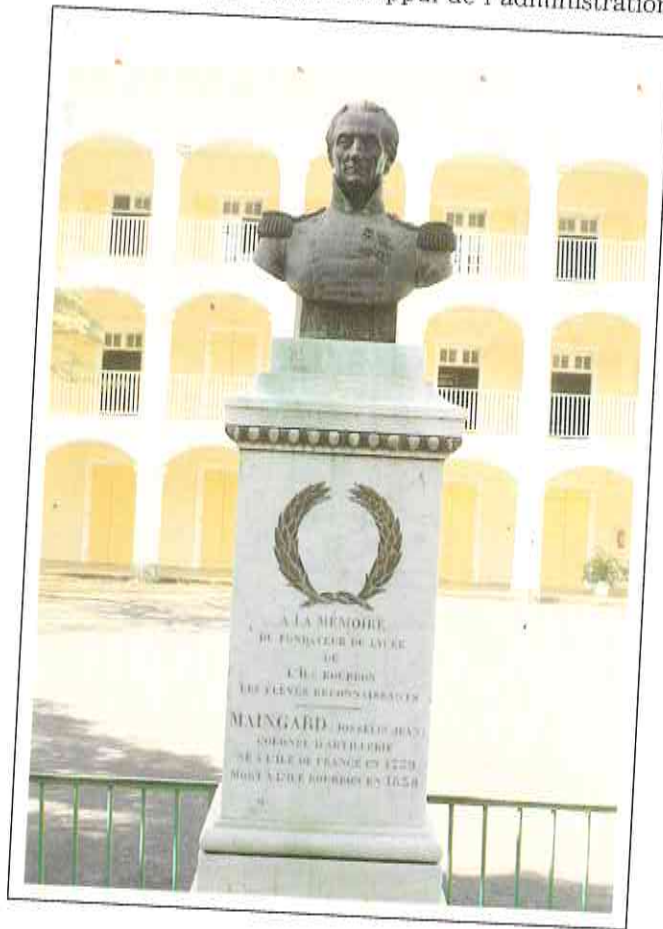
Cour d'entrée de l'établissement des Frères des Ecoles Chrétiennes à Saint-Denis
(Lithographie de A. Roussin)

Trois faits dominent cette période : le souci d'organiser un enseignement secondaire avec la création du Collège Royal, le décollage de l'enseignement primaire avec l'arrivée des Frères de la Doctrine Chrétienne, des Sœurs de St-Joseph de Cluny et d'instituteurs suivant la méthode d'enseignement mutuel et la création d'une Commission d'Instruction Publique chargée de contrôler l'ensemble du système éducatif mis en place.

A) 1816-1848 : la grande transition

1) L'organisation du Collège Royal

Nommé ordonnateur en 1816, M. Desbassyns de Richemont recrute à l'Ecole Normale de Paris, MM. Albrand, Rabany et Ramin pour créer un collège à Bourbon. Appuyé par le ministre de la marine, il obtient du roi Louis XVIII l'ordonnance du 17 juillet 1816 qui réserve à Bourbon des «bourses gratuites» pour des garçons dans les collèges royaux et 3 pour les filles dans la maison de St-Denis (France) et sa succursale de Paris. Grâce à l'appui de l'administration



parisienne, le gouverneur Milius (1818-1821) fonde le Collège Royal le 24 décembre 1818. Il nomme à sa tête M. Maingard, colonel et directeur d'artillerie à Bourbon. L'ouverture officielle a lieu le 7 janvier 1819. Rares sont les établissements qui peuvent le concurrencer. A St-Denis, l'institution Gallet érigée en succursale du Collège le 5 octobre 1821, à St-Pierre, l'institution créée par le Sieur Wislez en 1826, ne peut enseigner le latin et les langues étrangères. Quand l'école Joinville (école préparatoire aux écoles spéciales : Polytechnique, Centrale) fondée par Drouhet en 1846, menace l'existence du Collège, le gouverneur Graëb préfère composer avec M. Drouhet et le nomme proviseur du Collège Royal. Son entêtement en fonctions ne met pas un terme au climat de tension et provoque deux mutineries d'élèves qui obligent l'administration à renvoyer les élèves à partir du 19 décembre 1848. La reprise des cours a lieu le 12 février 1849.

Qui peut fréquenter ce Collège Royal ? Les enfants de la population blanche, c'est sûr. Quant aux mulâtres et aux libres, le doute est de rigueur. Le règlement du Collège ne précise nullement que son accès est interdit aux mulâtres et aux enfants naturels. Pourtant, en 1825, A. Lacaussade se voit refuser l'entrée au Collège à cause de l'irrégularité de sa naissance (14).

A partir de La Restauration, l'île ne voit pas seulement naître le Collège Royal. Elle se couvre d'un réseau d'écoles primaires gratuites ouvertes aux filles et aux garçons.

2) Les écoles primaires gratuites de garçons

Le 18 mai 1817, 6 Frères des Ecoles Chrétiennes et l'instituteur Bernard, adepte de la méthode d'enseignement mutuel, débarquent à St-Denis. Bourbon passe de l'enseignement individuel à l'enseignement simultané. L'administration implante ces enseignants dans les principaux quartiers de l'île. Les Frères sont divisés en équipes de deux et placés à St-Denis, St-Pierre et St-Paul. Bernard est envoyé à St-Benoît. L'isolement et le découragement sont à l'origine de la fermeture de l'école de St-Pierre, peu après son ouverture. En 1819, les écoles de garçons accueillent 228 élèves (95 à St-Denis, 90 à St-Paul et 43 à St-Benoît). La dispersion des efforts cause la ruine du groupe missionnaire. En 1824, il ne reste plus qu'un Frère à l'œuvre. Il est à St-Benoît où il a établi son école dans un hangar couvert de paille. En 1826, 5 nouveaux Frères arrivent. Ils restent groupés à St-Denis. Grâce à la venue de nouveaux renforts, les

Tableau 1 : Effectifs des élèves chez les Frères de la Doctrine Chrétienne de 1817 à 1848 (16)

Années	Nbre d'élèves	Localisation	Années	Nbre d'élèves	Localisation
1817	65	St-Denis - St-Paul - St-Piere	1832	135	St-Denis
1818	128	St-Denis - St-Paul	1833	270	St-Denis - St-Benoît - St-Paul
1819	158	St-Denis - St-Paul	1834	424	St-Denis - St-Benoît - St-Paul
1820	182	St-Denis - St-Paul	1835	472	St-Denis - St-Benoît - St-Paul
1821	199	St-Denis - St-Paul	1836	487	St-Denis - St-Benoît - St-Paul
1822	120	St-Denis	1837	498	St-Denis - St-Benoît - St-Paul
1823	151	St-Denis - St-Benoît	1838	504	St-Denis - St-Benoît - St-Paul
1824	165	St-Denis - St-Benoît	1839	495	St-Denis - St-Benoît - St-Paul
1825	45	St-Benoît	1840	488	St-Denis - St-Benoît - St-Paul
1826	60	St-Denis	1841	571	St-Denis - St-Benoît - St-Paul - St-Leu
1827	203	St-Denis	1842	731	St-Denis - St-Benoît - St-Paul St-Leu - St-Louis
1828	195	St-Denis	1843	833	St-Denis - St-Benoît - St-Paul St-Leu - St-Louis - St-Pierre
1829	190	St-Denis	1846	1090	St-Denis - St-Benoît - St-Paul St-Leu - St-Louis - St-Pierre
1830	183	St-Denis	1847	1149	St-Denis - St-Benoît - St-Paul St-Leu - St-Louis - St-Pierre - St-André
1831	150	St-Denis	1848	1242	St-Denis - St-Benoît - St-Paul St-Leu - St-Louis - St-Pierre - St-André

écoles de St-Paul et de St-Benoît rouvrent leurs portes.

En 1831, à St-Denis, les Frères suppriment la distinction entre classe blanche et classe libre. Désormais, tous les enfants se retrouvent dans la même classe selon leur niveau. Cette mesure entraîne le départ des enfants dont les parents ne tiennent pas à voir leurs garçons s'asseoir auprès d'un enfant d'affranchis.

En 1836, un noviciat est créé pour former des recrues créoles. De nouvelles écoles s'ouvrent à St-Leu en 1841, St-Louis en 1842, St-André en 1844. Au total, en 1848, 7 quartiers ont une école primaire gra-

tuite tenue par les Frères. Si les administrateurs reconnaissent le dévouement des Frères, ils leur reprochent dès 1840, de ne pas former des ouvriers agricoles et de mettre sur le marché du travail uniquement des écrivains et des commis (15).

3) Les écoles primaires de filles

Impressionné par l'expérience menée par la Mère Javouhey dans une petite école ouverte en 1815 à Paris (méthode d'enseignement mutuel), M. Desbassyns de Richemont lui demande des Sœurs pour Bourbon. Elle accepte l'offre. Le 28 juin 1817, les quatre premières sœurs arrivent à Bourbon. Selon les vœux du gouverneur, leur établissement scolaire

Tableau 2 : Fréquentation des établissements tenus par les Sœurs de St-Joseph en 1839 (17)

Quartiers	Nombre d'élèves		Nombre d'élèves dans les ouvroirs		Total
	Ecoles payantes	Ecoles gratuites	Payant	Gratuit	
St-Denis	80	104	50		234
St-Paul	45	112			157
St-André	20				20
St-Benoît	17	118			135

s'ouvre à St-Paul pour ne pas concurrencer le pensionnat des demoiselles Philibert qui fonctionne à St-Denis. Elles ouvrent une école gratuite pour les filles blanches peu aisées et les libres et un externat payant pour les filles des familles aisées. Cela leur permet d'éviter que des filles aisées côtoient des enfants d'anciens esclaves. Le second groupe de religieuses arrive en septembre 1818. Elles ouvrent une école à St-Denis selon le modèle saint-paulois. L'apostolat scolaire s'étend à St-André en 1821, mais à la suite de tiraillements, cette école ferme ses portes en 1825 et elle les rouvre seulement en 1830. Dès 1821, le gouverneur Freycinet exige que les Sœurs se limitent à l'éducation religieuse des petits créoles et des libres. «*Dans les deux sexes, des classes des petits créoles et des noirs libres, règnent ici une émulation et une fermentation dangereuse... Cette colonie échapperait bientôt à la métropole, si dans l'éducation des petits blancs et des noirs libres on employait indiscrètement l'aiguillon au lieu du frein*» (15'). Jusqu'en 1848, on compte quatre autres fondations : St-Benoît en 1831, St-Leu en 1841, Ste-Suzanne en 1843, St-Pierre en 1845.

En 1835, à St-Denis, la Supérieure décide d'accueillir au pensionnat des enfants illégitimes (16). Comme les Frères, les Sœurs de St-Joseph enregistrent une chute de leurs effectifs à la suite de cette décision audacieuse.

L'implantation de ces écoles gratuites n'empêche pas l'apparition d'écoles payantes. En effet, les familles aisées préfèrent pour leurs enfants des écoles payantes.

4) Les écoles payantes

A Ste-Suzanne, l'école de M. Sauzier réunit en 1827, 15 écoliers, à St-Benoît, celle de M. Pluchonneau en a 14, à St-Paul, celle de M. Wislez, 14, à St-Pierre

celle de M. Maunier, 10, celle de M. Duhault, 5 et St-Joseph, celle de M. Simonneau, 16. Les filles de ces familles fréquentent les pensionnats. En 1826 à St-Denis, on a ceux de Mme Raoul, de Mme Laserve et de Mlle Charnois. A St-Benoît, le pensionnat de demoiselles Aguié a été remplacé par celui de Mlle Lefèvre en 1827 (18). De 1827 à 1838, au moins 17 écoles payantes de jeunes filles naissent dans l'île.

Tableau 3 : Ecoles payantes de filles créées à Bourbon de 1827 à 1838 (19)

Date de création	Directrice	Lieu
12.02.1827	Mme Laserve	St-Denis
03.04.1829	Mme Rosnay	St-Denis
06.06.1829	Mme Thomas St-Mars	St-Pierre
04.08.1829	Mme Raoul	St-Denis
20.04.1830	Mme Pillet de Croissy	St-Paul
02.11.1830	Mme Pierre Hibon	St-Leu
14.04.1832	Mme Claverie	St-Denis
01.04.1833	Mme Vve Lebel	St-Leu
10.06.1833	Mme Berg	St-Benoît
10.10.1836	Mme Monniot	Ste-Suzanne
10.11.1836	Mme Gravier	St-Denis
	Mme Délisse	Ste-Suzanne
12.01.1838	Mlle Mélanie Gravier	Ste-Marie

Tableau 4 : Poids des écoles payantes à Bourbon en 1848 (23)

Quartiers	Ecoles de		Quartiers	Ecoles de	
	Garçons	Filles		Garçons	Filles
St-Denis	6	9	St-Pierre	1	2
Ste-Marie	1		St-Philippe	2	1
Ste-Suzanne	2		Ste-Rose	1	1
St-André	1	1	St-Louis	1	1
St-Benoît	2	2	St-Paul	3	
St-Joseph	2	2	Possession	1	

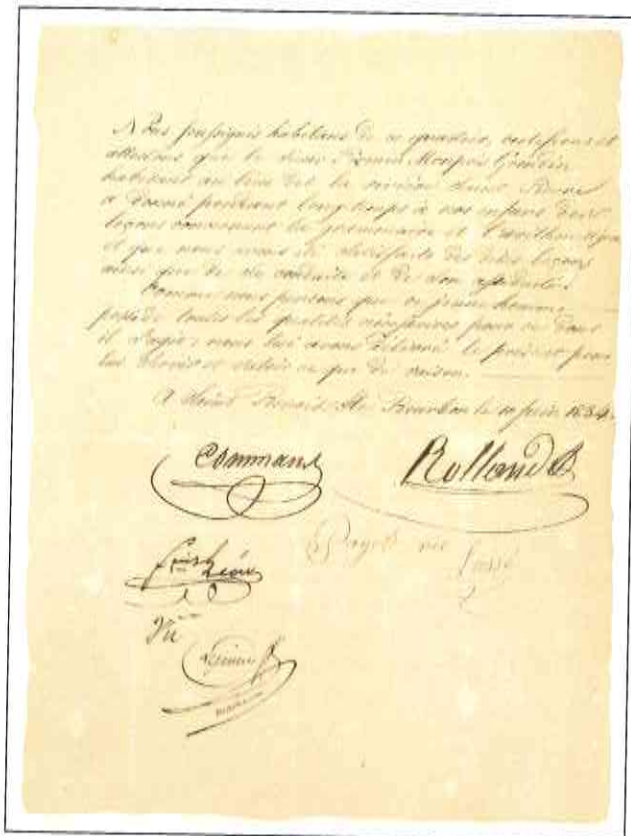
A partir de 1821, personne ne peut enseigner sans un brevet de capacité délivré par la Commission d'Instruction Publique. Cette interdiction est à l'origine de la naissance des «écoles-marron». Alors que le manque d'écoles est criant, certaines décisions administratives concernant leur ouverture sont étonnantes. Ainsi, en 1827, le Sieur T. Houat veut ouvrir une école à la Rivière St-Denis, qui est une «pépinière d'enfants».

Le Directeur de l'Intérieur s'y oppose parce qu'il lui paraît inutile de multiplier des établissements sur les quels l'autorité doit exercer une surveillance active (20). Ceux qui enseignent sans autorisation sont sanctionnés. En 1829, les Sieurs Volgam et Gillet qui enseignent à de jeunes libres à St-Benoît sont poursuivis et doivent verser une amende (21). Certains enseignants s'occupent uniquement des enfants de couleur de la classe libre. Tel M. Eucher Rivière à St-Pierre (22). En 1848, à côté des écoles primaires congréganistes, il existe 42 écoles payantes dans la colonie (dont 15 à St-Denis). La méthode utilisée dans ces écoles consiste à faire engranger les connaissances. Elle laisse peu de place à l'initiative individuelle. Pourtant, malgré son isolement, Bourbon n'est pas restée à l'écart des nouvelles méthodes pédagogiques.

5) L'enseignement mutuel : succès ou échec ?

L'enseignement mutuel permet de parer au trop petit nombre de maîtres. Autour du maître, des élèves-moniteurs enseignent leurs camarades.

Cet enseignement mutuel en vogue sous Louis XVIII voit ses adeptes s'installer à Bourbon en 1817 : notamment les Sœurs de St-Joseph et l'instituteur Bernard. Des livres utilisant cette méthode d'enseignement d'après Bell et Lancaster sont envoyés peu avant leur arrivée par le ministre de la marine aux administrateurs de Bourbon (24). En 1830, le ministre des colonies annonce au gouverneur que M. Dard, ancien directeur de l'école St-Louis du Sénégal (accompagné de sa femme) se rend à Bourbon sur la corvette L'Héroïne pour y établir des écoles d'enseignement mutuel pour les enfants des deux sexes. Il n'y est pas venu. En 1834, les Frères étant présents uniquement à St-Denis, St-Benoît et St-Paul, le gouverneur qui veut une plus



(ADR, 7)

grande diffusion de l'école, propose aux communes de choisir entre l'enseignement mutuel, l'enseignement des Frères et l'enseignement individuel. Le Conseil Municipal de St-André opte pour l'enseignement mutuel, de même que celui de St-Louis. Les autres choisissent entre les deux autres systèmes (25). Mais l'arrivée en plus grand nombre des Lasalliens dès l'année suivante, permet d'éviter de poser désormais cette question. D'autre part les Sœurs de St-Joseph ont dû abandonner l'enseignement mutuel au moins pour deux raisons. D'abord, l'élite blanche de la société bourbonnaise accrochée à ses principes n'aurait pu accepter que des moniteurs ou monitrices issus des milieux de couleur et humbles guident leurs enfants. Ensuite, ces maîtres et maîtresses venant de France auraient-ils pu tolérer que des moniteurs s'expriment en créole en s'adressant aux élèves plus faibles ?

Cette méthode a échoué à Bourbon. Quel dommage ! Les autres méthodes ne favorisant pas la prise de parole, ceux qui fréquentent l'école restent le plus souvent repliés sur eux-mêmes. Il ne faut pas s'étonner de la naissance tardive du mouvement

syndical (1912), de son faible encadrement et de l'absence de ténors sur les tréteaux pour haranguer les travailleurs au début du XX^e siècle.

6) L'école pour esclaves

L'instruction des esclaves est si délaissée à Bourbon que le roi Louis Philippe pose explicitement le problème dans son ordonnance du 5 Janvier 1840. L'ordonnance l'accueil des esclaves dans toutes les écoles gratuites et précise qu'à la demande des maîtres, les instituteurs peuvent aller enseigner sur les habitations. Immédiatement cette mission est jugée impossible. Le gouverneur Bazoche déclare que les Frères ne sont pas suffisamment nombreux pour s'occuper des esclaves et qu'ils ne peuvent enseigner à des esclaves qui ne parlent que le créole et qui n'ont aucun matériel. Les Frères font cependant l'effort d'assurer l'enseignement religieux des jeunes esclaves. Les Sœurs de Cluny ont tardé à suivre leur exemple. En janvier 1844, le ministre de la Marine et des Colonies leur reproche de ne pas s'occuper des négresses. La Sœur Marie Javouhey leur demande d'agir afin qu'il ne soit plus porté de plaintes

Tableau 4 bis : Fréquentation scolaire des esclaves à Bourbon au cours du 1^{er} semestre 1848

Quartiers	Population	Nbre d'élèves chez les				Observations du maire
		Frères		Sœurs		
		Libres	Esclaves	Libres	Esclaves	
Ste-Marie	3589	-	-	-	-	
Ste-Suzanne	3804	-	-	-	-	
Salazie		-	-	-	-	
Ste-Rose	1540	-	-	-	-	
St-Philippe	698	-	-	-	-	
St-Louis	4665	-	30	-	-	
St-Leu	3071	84	30	48	-	
St-Paul	10078	220	20	145	-	Les maîtres ne s'opposent pas à l'instruction. Le nombre faible est dû à l'esprit de l'esclave qui ne se rend pas régulièrement à l'instruction élémentaire et religieuse
St-Denis	10051	392	150	216	136	Les esclaves sont admis à l'école de 7 h à 8 h du soir. La majeure partie du temps est employée à l'instruction religieuse. Chez les Sœurs, les filles esclaves sont seulement formées aux chants religieux dans l'attente d'un local où on leur apprendra la lecture
St-André	4671	188	25	-	-	De 6 h 30 à 8 h du soir ils reçoivent l'instruction religieuse et des leçons de lecture
Saint-Benoît	5632	40	40	-	30	
Saint-Pierre	10389	182	210	170	78	

à ce sujet. Il n'est pas étonnant que jusqu'en 1845, à Bourbon, aucune école primaire n'accueille les esclaves (26). Le ministre de la Marine avoue le 31 décembre 1845 qu'il n'existe dans les écoles gratuites des colonies que douze esclaves : 7 à la Guadeloupe, 3 à la Martinique, 2 à la Guyane, 0 à La Réunion (27). Le roi Louis Philippe est obligé de rappeler la nécessité de l'instruction religieuse et élémentaire des esclaves dans son ordonnance du 18 mai 1846. L'arrêté local du 18 février 1848 précise que les écoles dirigées par les Frères et les Sœurs de St-Joseph doivent accueillir les esclaves âgés de 8 à 14 ans de midi à 14 heures (Tableau 4 bis). L'intention est louable, mais au cours de l'été austral, ce n'est certainement pas l'heure la meilleure pour l'étude. Les maîtres sont tenus de les y envoyer au moins trois fois par semaine. Si l'on retire le temps passé à l'étude des prières et du catéchisme (au moins une demi-heure), que reste-t-il pour la lecture et l'écriture ?

L'intérêt porté à la masse servile est trop tardif pour qu'à l'aube du 20 décembre 1848 elle soit vrai-

ment loin des chemins de l'ignorance (28). Combien de temps leurs descendants prendront-ils pour briser de telles chaînes ?

B) 1848 à 1871 : espoirs et déceptions

1) L'enseignement secondaire

Cette période est bénéfique pour le lycée. Le décret du 20 décembre 1857 lui permet de délivrer le brevet de capacité et celui du 26 octobre 1871 établit l'équivalence de ce diplôme avec les baccalauréats délivrés en métropole. *Le lycée est arrivé à l'âge adulte car il résiste à la concurrence* du collège Ste-Marie créé pour accueillir les élites par les Jésuites à La Ressource (Ste-Marie) en octobre 1851. Transplanté à St-Denis en 1857, ce collège ferme ses portes après la révolte de 1868. Mgr Delannoy décide d'ouvrir dans

Tableau 5 : Les Ecoles des Frères des Ecoles Chrétiennes de 1849 à 1865

Ouverture	Lieu	Fermeture
1849	Saint-Joseph	1892
1850	Sainte-Rose	1879
1850	Saint-Philippe	1892
1850	La Possession	1879
1851	Saint-Jacques	1900
1852	Salazie	1900
1856	Sainte-Marie	1892

Ouverture	Lieu	Fermeture
1858	Sainte-Suzanne	1881
1860	Champ-Borne	1878
1861	Sainte-Anne	1879
1861	Entre-Deux	1893
1862	La Ressource	1869
1863	Trois-Bassins	1887
1865	Bras-Panon	1886

Tableau 6 : Les Ecoles des Sœurs de St-Joseph de Cluny de 1849 à 1879

Ouverture	Lieu	Fermeture
1852	Saint-Louis	1902
1853	Saint-Joseph	1901
1856	La Possession	1902
1857	Sainte-Rose	1902
1857	Bois de N.-Saint-Paul	1902
1860	Hell-Bourg	1902
1862	Champ-Borne	1902
1864	Sainte-Marie	1902
1864	Tampon	1901

Ouverture	Lieu	Fermeture
1867	Saint-Paul (Trois Ponts)	1902
1869	Saint-Philippe	1902
1870	Sainte-Clotilde	1902
1872	Brûlé Saint-Denis	1902
1874	Plaine des Palmistes	1901
1877	Cilaos	1902
1879	Salazie	1902
Pensionnats 1857	Immaculée Conception Saint-Pierre	

ces mêmes locaux un pensionnat servant de petit séminaire. Privés de leur traitement et en désaccord avec Mgr Soulé, les Spiritains abandonnent cet établissement en 1878. Deux autres collèges surgissent. L'un est fondé à St-Benoît en 1856. Il se transforme en collège communal en 1861, à la suite de graves problèmes financiers. Avec la crise économique, son effectif chute et il disparaît en 1871. L'autre est inauguré en 1857 par Mgr Maupoint à St-Paul. C'est le collège St-Charles. Confronté lui aussi à des problèmes financiers, il n'est pas soutenu par la commune. Sa reprise en mains par les Lazaristes en 1867 ne suffit pas pour le sauver. Il ferme ses portes à St-Paul en 1874 (29) et s'installe à St-Denis dans l'ex-collège des Jésuites. Ce n'est pas une solution salvatrice puisqu'il disparaît en 1879.

La fondation en 1857 à St-Denis d'un pensionnat de jeunes filles «l'Immaculée Conception» par les Sœurs de St-Joseph connaît un sort plus heureux. *La multiplication d'institutions secondaires libres à St-Paul (Raffray, Jugand), St-Pierre (D. Barquissau), St-Benoît (Dejean de La Bâtie), St-André (G. Notaise), St-Louis (P. Dussac) fait qu'en 1870, l'enseignement secondaire échappe déjà à l'influence de l'Eglise.* Mais il est payant, et de ce fait, concerne une minorité d'enfants.

2) L'enseignement primaire

L'école congréganiste continue son ascension. Au total, 13 écoles de Frères voient le jour en une quinzaine d'années. Les Sœurs de St-Joseph connaissent le même succès, elles en créent 15.

Pour attirer les élèves éloignés, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, les Frères organisent des cantines gratuites grâce au don de balles de riz par les municipalités. Ils refusent de transformer leurs écoles en fermes et en ateliers et préservent les jeunes enfants de travaux manuels au-dessus de leurs forces. En faisant accéder les enfants pauvres à l'enseignement, les Frères montrent bien qu'il s'agit de l'instrument le plus efficace de transformation sociale. Ils sont aussi les premiers à adapter le contenu de l'enseignement au contexte local.

Dès 1847, un manuel intitulé «Notions historiques et topographiques sur l'île Bourbon» écrit par le Frère Hiéronimo est édité. L'ouvrage est augmenté en 1856 et prend sa forme définitive en 1864. La position des Frères est menacée à partir de 1870. Faute de crédits, leur noviciat à St-Denis est supprimé en 1871.

3) Une école destinée à faciliter la conquête de Madagascar par la France

Vers 1847, les Jésuites décident de renforcer leur présence à Madagascar et de participer à la manière à sa conquête. Dans le projet présenté par le R.P. Jouen, il est prévu d'envoyer à Bourbon des enfants malgaches pour qu'ils y reçoivent «une dose suffisante de civilisation européenne». En 1850, des jeunes malgaches arrivent.

En 1852, l'établissement de La Ressource se double d'une maison pour des jeunes filles malgaches c'est l'établissement de Nazareth. La Ressource devient une école d'Arts et Métiers, une ferme modèle. A Nazareth, les filles se préparent à devenir de bonnes mères et des épouses chrétiennes. L'établissement de Nazareth fonctionne jusqu'au moment où en mai 1868, un incendie criminel le détruit. La Ressource devant les problèmes financiers et la montée de l'anticléricalisme s'éteint lentement. En 1871 la quarantaine de garçons encore présents sont renvoyés. *Les Jésuites n'ont plus besoin de Bourbon comme avant-poste pour réussir leur mission à Madagascar (30).*

4) Les asiles-ouvroirs

Le nombre d'écoles de filles étant encore insuffisant, des asiles-ouvroirs sont créés et dirigés par des religieuses. Ce sont les Filles de Marie qui s'occupent de la plupart des ouvroirs où un enseignement primaire est, malgré tout, dispensé : Rivière-des-Pluies (1849), St-Denis, Quartier-Français (1858), Bethléem (1855), Ste-Anne (1857), Colimaçons (1863). Les Sœurs de Cluny en ouvrent de leur côté à Salazie et St-Benoît. Les filles y apprennent surtout à devenir de bonnes ménagères. La Supérieure des Filles de Marie est précise sur ce point : «*Quand les parents viennent me demander à mettre leurs enfants dans la maison, je commence par leur dire : je vous préviens que ce n'est pas pour en faire une demoiselle que je vais prendre votre fille, ce sera pour en faire une bonne servante qui va bien vous soigner, quand elle reviendra chez vous*» (31).

Ce modeste programme éducatif ne va-t-il pas servir à pérenniser les clivages sociaux ? (32) En tout cas, il ne peut inquiéter les administrateurs de l'île.

5) Quel enseignement pour les fils d'affranchis ?

Après l'abolition de l'esclavage, les riches continuent à critiquer l'école des Frères. Ils tiennent à ce que les Frères ne poussent pas trop loin les fils d'affranchis.

Après l'abolition de l'esclavage, le P. Levavasseur avec le concours du P. Collin décide de créer une petite école agricole à la Rivière-des-Pluies. Devant le succès de cette entreprise, il décide d'étendre son action au Quartier-Français aidé du P. Blampin. Le maire de Ste-Suzanne refuse l'autorisation car il n'apprécie pas l'ascendant de la nouvelle congrégation du Saint-Cœur de Marie sur les nouveaux citoyens (33). L'action du P. Collin va être continuée à La Providence (St-Denis). Par arrêté du 20 octobre 1858, il est créé à St-Denis,

sous le titre d'Etablissement de La Providence, une école agricole professionnelle placée sous la direction des pères spiritains. L'établissement prospère rapidement. Au fil des années, les ouvriers et artisans dionysiens l'accusent de concurrence déloyale, car il vend sur le marché local les produits fabriqués par ses élèves alors qu'il est subventionné par la colonie. Lors de la révolte de 1868, sa suppression est réclamée. Cet établissement ne résiste pas à cette levée de boucliers (34). Le 13 février 1869, le Conseil Général décide la fermeture des ateliers de la Providence.

De 1816 à 1871, un énorme pas a été franchi. L'île a été dotée d'un collège transformé en lycée et d'un réseau d'écoles primaires gratuites ouvertes aux deux sexes. Un premier système éducatif s'est mis en place mais malheureusement il n'est ouvert encore qu'à une minorité.



LA RESOURCE

Collège des Jésuites et Etablissement des Pères de la Mission.
(Rivière des pluies)

Lithographie de A. Roussin

1870

1871

1872

1873

1874

1875

1876

1877

1878

1879

1880

1881

1882

1883

1884

1885

1886

1887

1888

1889

1890

1891

1892

1893

1894

1895

1896

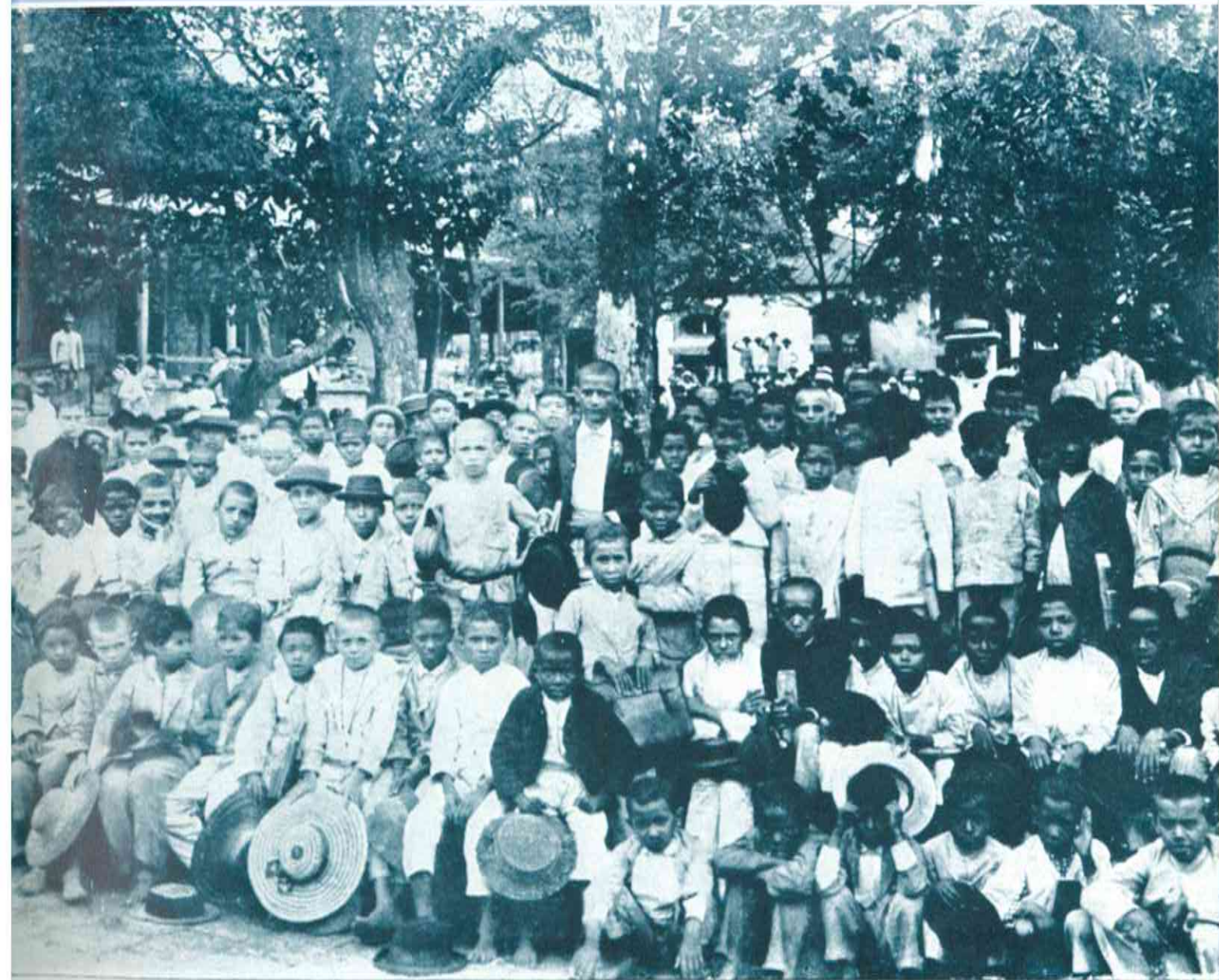
1897

1898

1899

1900

1872 - 1964 :
le temps d'un enseignement élitiste



XVII. ÉCOLE CENTRALE. UN GROUPE D'ÉLÈVES (*Cliché Laffon*)

De 1872 à nos jours

EN METROPOLE

1874	
1875	
1878	
09/08/1879	Loi sur l'obligation pour chaque commune d'entretenir une école de garçons et une de filles.
13/05/1880	Création de l'école primaire supérieure pour filles à Fontenay aux Roses
21/12/1880	Loi Camille Sée : fondation des externats pour filles.
16/06/1881	Loi Ferry : gratuité des écoles primaires publiques et obligation pour les enseignants d'être pourvus du brevet de capacité élémentaire ou supérieur
28/03/1882	Loi Ferry sur l'enseignement obligatoire de 6 à 13 ans.
30/12/1882	Ecole Primaire Supérieure de garçons à St-Cloud. Institution d'une hiérarchie : Certificat d'études primaires élémentaires, Brevet Élémentaire, Brevet Supérieur ; professorat des Ecoles Normales.
30/10/1886	Loi Goblet : organisation générale de l'enseignement primaire, laïcité du personnel.
1890	
1895	
1896	
1897	
1903	
07/07/1904	Interdiction d'enseignement à toutes les congrégations religieuses.
1907	Association de pères de famille qui décident de surveiller l'école laïque.
1910	
1911	
1912	
1913	
1926	
1934	
1946	

A LA REUNION

Rapport Viant sur l'enseignement à La Réunion.	
Cours normal annexé à l'école de St-Paul.	07/09/1875
Début de la laïcisation des écoles congréganistes. Fermeture du collège de Ste-Marie.	
Suppression du poste d'inspecteur des études et nomination d'un vice-recteur.	02/03/1880
Création d'une Ecole Normale. Directeur : Jean-Baptiste Bossard.	16/11/1881
Arrêté promulguant à La Réunion les décrets du 26 septembre 1890, le premier portant application des lois des 16 juin 1881, 28 mars 1882 et 30 octobre 1886 sur l'enseignement primaire et le second fixant le traitement du personnel de l'enseignement primaire.	
Suppression du poste de vice-recteur, transfert de ses attributions au proviseur du lycée.	24/07/1895
Lycée réorganisé	
Le lycée prend le titre de lycée Leconte de Lisle. L'Ecole Normale est supprimée. Elle devient un Cours Normal rattaché au lycée.	02/06/1897
7 Réunionnais sur 10 illettrés.	
Un incendie détruit le lycée.	26/02/1910
Le Cours Normal ouvre une section d'élèves institutrices.	
Cours Secondaire de jeunes filles dans l'Ancien Hôpital Militaire. Echec.	
Inauguration du Lycée reconstruit. Campagne pour obtenir les vacances de l'été austral (23 décembre au 1 ^{er} lundi de mars).	15/07/1913
L'Ecole de Droit est réorganisée. Elle conduit à la licence mais les étudiants reçus doivent se rendre en métropole pour obtenir l'équivalence.	
Des écoles franco-chinoises s'ouvrent dans l'île et une médersa à St-Denis.	
Poste d'Inspecteur d'Académie créé.	

De 1872 à nos jours

EN METROPOLE

1950

1958

1961

1964

1967

1982

1984

A LA REUNION

L'Institut d'Etudes Juridiques Economiques et Politiques est fondé.

Ouverture à La Ressource (Sainte-Marie) d'un Centre pour les sourds ou aveugles.

Création d'une Ecole Normale.

Ouverture du Lycée du Tampon.

Création du Centre Universitaire de La Réunion.

Le Centre devient Université à part entière.

La Réunion devient une Académie à part entière.

01/12/1984



Ecole St-Michel à Saint-Denis (Pavillon occupé par les trois premières classes de l'école)

Peu à peu, l'école laïque supprime l'école congréganiste : l'histoire de l'enseignement laïque est marquée par l'élévation progressive du niveau des études, par une assimilation toujours plus grande avec la métropole et par une formation plus attentive des maîtres grâce à la création d'une Ecole Normale. Le 2 mars 1880, un décret supprime l'inspecteur des études, poste créé en 1849, et nomme un vice-recteur qui relève du gouverneur. Cette organisation ne dure que quinze ans. Par souci d'économie, le 24 juillet 1895, un décret supprime le poste de vice-recteur et transfère ses attributions au proviseur du lycée qui ajoute à son titre, celui de chef de l'Instruction Publique. Il faut attendre la départementalisation pour qu'un vice-recteur soit à nouveau nommé.

A) L'enseignement secondaire

1) L'enseignement des garçons

Le 2 juin 1897, le lycée devient Lycée Leconte de Lisle. En 1907, il est annexé aux classes secondaires des divisions d'enseignement technique et professionnel (agriculture, industrie, commerce). Cet essai donne peu de résultats. Faute d'un personnel enseignant spécial, ces divisions recrutées parmi les élèves en situation d'échec, disparaissent en 1914. De 1895 à 1913, l'île s'appauvrit. Le lycée est alors seul à dispenser la culture secondaire à une petite élite. Après le collège Barquissau, à St-Pierre, qui ferme ses portes en 1889 et dont le personnel passe au lycée, les collèges communaux ou privés, Dejean et Brunet à St-Benoît, de Sigoyer puis Choppy à Saint-Paul, Cornillat puis Daniel à St-André, disparaissent successivement. Lorsque les Frères quittent l'Ecole Centrale, leur nouvelle école «Le Pensionnat St-Michel» créé le 1^{er} octobre 1894 comporte l'enseignement classique et moderne. L'enseignement secondaire est dispensé jusqu'en août 1900. En septembre 1936, l'école St-Michel organise un cours commercial subventionné par la Chambre de Commerce. Les locaux actuels ont construits à partir de 1944.

En 1913, une école presbytérale s'ouvre à Cilaos. Mgr de Beaumont la transforme en 1918 en petit séminaire.

Il reçoit jusqu'à la 4^e non seulement les jeunes enfants pour lesquels les parents entrevoient une carrière ecclésiastique, mais aussi des élèves fatigués par le séjour du littoral qui vont chercher pendant 2 ou 3 ans le rétablissement de leur santé. En 1947, on ajoute la classe de 3^e. Entre 1947 et 1952, un essai de grand séminaire est tenté à La Ressource. C'est un échec.

Le petit séminaire de Cilaos disparaît en 1972 (35).

2) L'enseignement des filles

Un certain nombre de pensionnats (Mlle Notaise, Mme Magnan de Bellevue, Mmes Simonneau, Domengé, Poisson, Nonge, Chauvet) payants pour jeunes filles a vu le jour à St-Denis depuis 1848. La première tentative pour créer l'enseignement féminin secondaire gratuit revient au proviseur Berget en 1913. Par une entente avec deux pensionnats laïques (Mlles Nonge et Domengé), il crée le collège Juliette Dodu. Réalisé sans l'assentiment du Conseil Général, il est rattaché au lycée dont le budget doit faire les frais de l'expérience. A la suite d'une vive polémique, il disparaît en 1914. En 1919, le pensionnat Chauvet soutenu par le Conseil Général ajoute à ses classes primaires, un cours préparant à la première partie du baccalauréat, latin-sciences. En février 1922, ce pensionnat prend le nom de Collège Juliette Dodu. En 1934, le collège est officiellement créé puis transformé en lycée. En 1963, les 2 lycées sont fréquentés par 1 600 élèves. L'enseignement dispensé est de qualité mais le nombre de bacheliers est vraiment modeste.

En 1957, on dépasse le cap des 100 reçus pour la première partie du baccalauréat et en 1962, on le dépasse aussi pour la deuxième partie.

L'enseignement primaire se restructure. Il aborde l'ère de la laïcisation. Pour la réussir et élever le niveau de l'enseignement, une Ecole Normale est créée.



Après l'implantation des cours complémentaires féminins et du Lycée Juliette Dodu, l'image de la femme du XIX^e siècle est révolue.

B) L'enseignement primaire

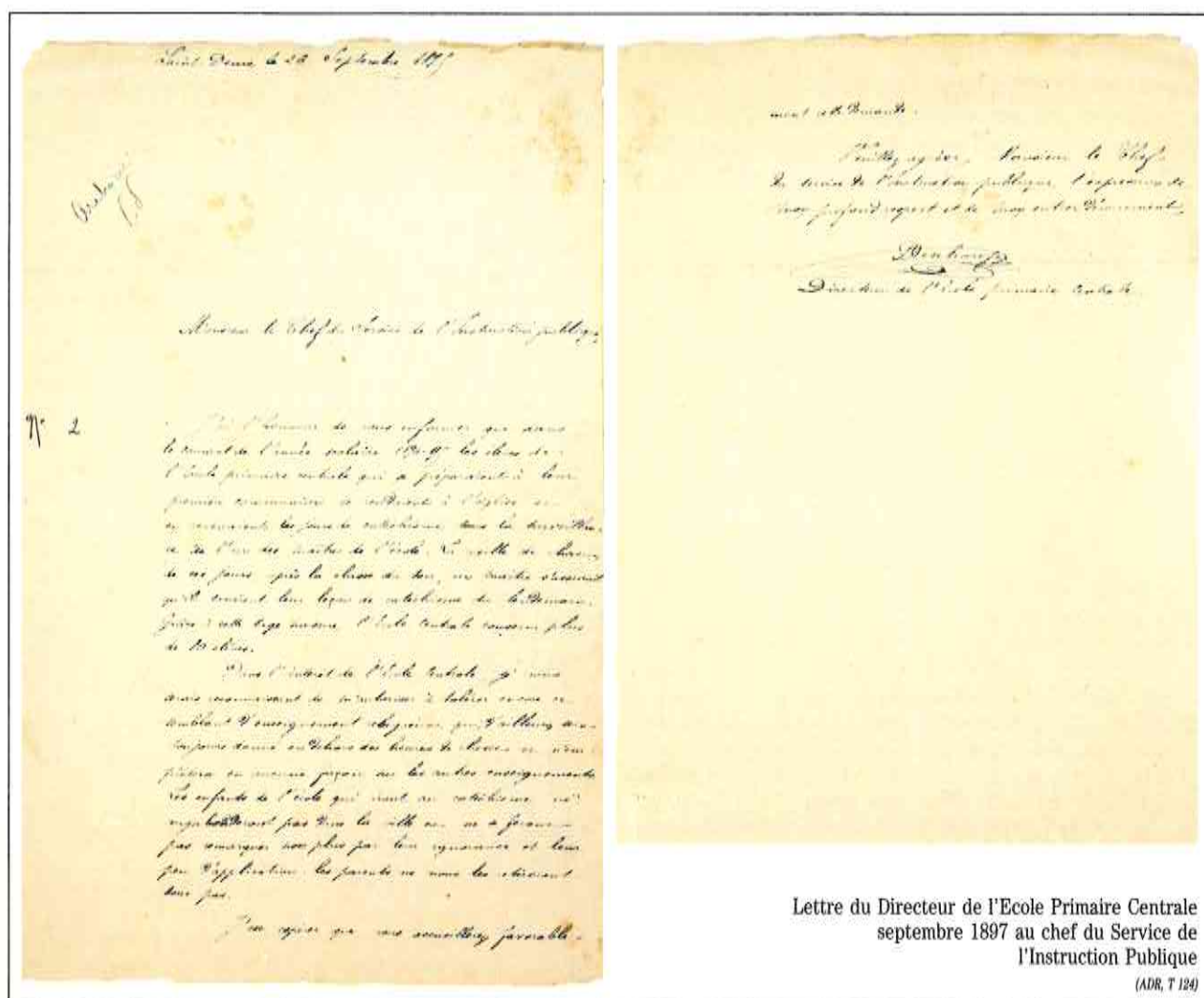
1) L'Ecole Normale

Après l'inspection de l'inspecteur mobile Viant en 1873, les décideurs admettent qu'il faut améliorer la formation des maîtres. Par arrêté du 7 août 1875, un Cours Normal est annexé à l'école primaire de St-Paul. Il ne fonctionne pas longtemps. Le 16 novembre 1881, le Conseil Général vote un crédit pour la création d'une Ecole Normale à St-Denis. D'abord indépendante, elle est annexée en 1897 au lycée sous le nom de Cours Normal. Il va permettre le remplacement progressif des congréganistes par des laïques. Supprimé en septembre 1941, il est rétabli en septembre 1943.

Au début de la V^e République, cet outil est devenu insuffisant pour assurer l'éducation du plus grand nombre de Réunionnais. Le département est doté à nouveau d'une Ecole Normale en 1961.

2) L'épisode de la laïcisation

Après la publication des lois scolaires et la décision locale de remplacer les Frères malades, vieillissants ou morts par des laïcs, les Frères préférèrent fermer leurs écoles. A St-Denis, ils préviennent la laïcisation en aménageant leur nouvelle résidence dès 1893, dans l'ancien collège des Jésuites (rue La Fontaine). La laïcisation se passe sans éclats, chez les Sœurs de Cluny. Les enfants des notables fréquentant leurs écoles



payantes, elles vont trouver en eux des défenseurs. Remplacées en 1901-1902 dans les écoles communales par des instituteurs laïques, elles réussissent à ouvrir 15 écoles libres dans les principales communes. Elles conservent un effectif de 2 160 élèves contre 2 572 en 1900. L'hémorragie n'est pas énorme. En 1903, les crucifix sont retirés des classes du lycée et en 1908 dans les dernières écoles primaires laïques. L'école laïque est ouverte aux fils d'immigrants afin de les intégrer à la société coloniale française.

3) Les problèmes de l'école laïque

Si de 1890 à 1940, l'effectif de la population scolaire passe de 11 000 élèves à 23 131, 5 à 6 000 enfants chaque année ne sont pas scolarisés. La situation empire pendant la seconde guerre. D'après les taux des conseils de révision, 50 à 70 % des conscrits sont illettrés. Avec la départementalisation, la fréquentation scolaire va véritablement progresser. De 1946 à 1959, on passe de 34 772 élèves dans le primaire à 75 612. La lutte entreprise contre le paludisme, l'implantation de cantines scolaires, les distributions de vêtements, expliquent cette amélioration.

En 1957-1958, le taux de scolarisation est de 87,3 %. Les effectifs pléthoriques commencent à être vraiment combattus. En 1950-1951, 58 classes ont de 81 à 100 élèves et 83 plus de 100, en 1962-1963, 1 791 classes ont moins de 40 élèves, 1 344 de 40 à 60 et 1 de 60 à 80 (36). Mais l'augmentation du nombre de classes et de postes a eu pour corollaire la diminution de la qualité de l'enseignement. En 1972, 75 % des enseignants du primaire sont titulaires, alors que seulement 28 % d'entre eux ont un diplôme (B.S. ou Bac) répondant au niveau intellectuel exigé (37).

Il est sûr que pendant tout ce temps, seuls les Mozart ne sont pas assassinés. Le système tel qu'il fonctionne au niveau du primaire est suicidaire pour les humbles et les moins doués. (38).

Pour mieux lutter contre l'école des Frères, dès la laïcisation de l'École Centrale, en 1894, un cours complémentaire est créé. Après une période d'essai, cet enseignement primaire supérieur se répand dans le reste de la colonie. L'épreuve de la guerre montre son utilité car l'île a plus que jamais besoin d'une main-d'œuvre qualifiée (administration, industrie, commerce).

4) Les cours complémentaires

L'administration ne voulant pas que cette école enlève des bras à l'agriculture, fixe le nombre de can-

didats à admettre dans ce cours à 30 pour toute la colonie. Seule une petite élite courageuse, munie du Certificat d'Etudes Primaires peut le fréquenter et arriver au Brevet Élémentaire. Les communes voyant la possibilité pour leurs adolescents d'avoir un complément d'instruction désirent presque toutes avoir leur cours complémentaire. Ces cours annexés aux écoles primaires se multiplient à la veille de la première guerre. En 1925, on en compte 19 à St-Denis, St-Paul, St-Pierre, Ste-Rose, Tampon. Toutefois, ils ne donnent pas les résultats escomptés à cause d'un personnel peu expérimenté, du découragement des élèves devant l'effort et du manque de matériel. La moyenne des inscrits sauf dans des centres comme St-Denis, St-Louis, St-Benoît, est rarement supérieure à 10-12 élèves, elle descend parfois jusqu'à 4. Ce n'est qu'à partir des années 1950 que ces cours progressent véritablement sur le plan des effectifs et du nombre des écoles. Ils vont être transformés en collèges d'enseignement général. On passe de 1 789 élèves en 1951-1952 à 8 908 en 1962-1963. L'échec scolaire est très important. Le taux de réussite au B.E. de 1917 à 1962 varie entre 15 et 51 %. (Si l'on excepte le taux de 11 % en 1961). Le taux de réussite au B.E.P.C. entre 1948 et 1962 se situe au-dessous de 34 % (39).

Les admis sont si peu nombreux qu'ils sont assez facilement embauchés dans les usines, les maisons de commerce et l'administration. Lorsqu'à la fin du XIX^e siècle, les maires créent des écoles communales dans les quartiers isolés, ils font appel à des monitrices titulaires du B.E. pour y enseigner. Jusqu'en 1920, beaucoup de filles titulaires du brevet, ouvrent des écoles primaires. Quand le développement du primaire imposera la création de nouveaux postes, l'administration recrutera des instituteurs munis du B.E. La majorité des jeunes jusqu'à la fin des années 1960, sortent de l'école soit après le C.E.P., soit après la 4^e ou la 3^e sans diplôme. Quand à partir des années 1950, une classe de seconde moderne des lycées est ouverte aux élèves venant des collèges sur concours, l'élite de ces cours peut continuer jusqu'au baccalauréat. La situation va changer lorsque les collégiens seront admis au milieu des années 1960 sur dossier, puis lorsque les lycées vont se multiplier (Tampon, St-Paul, St-Benoît). L'enseignement technique reste le parent pauvre du système éducatif.

C) L'enseignement technique

Une Ecole Manuelle d'Apprentissage annexée à l'École Primaire Centrale est inaugurée le 9 octobre 1899. La durée des études est de 3 ans, le nombre des élèves fixé à 36 : 12 par année, tous externes et admis après un concours. En 1944, elle est transférée en

Tableau 7 : Résultats des examens à l'issue de la classe de 3^e de 1948 à 1962 (40)

Années	B.E.P.C.			B.E.		
	Présentés	Admis	%	Présentés	Admis	%
1948	99	23	23	225	45	23
1949	309	74	23,9	154	49	32
1950	229	106	46	120	31	25
1951	375	140	37	32	16	50
1952	321	135	42	90	47	52
1953	255	65	25	426	159	37
1956	315	109	34,2	526	119	22,6
1957	628	192	30	1121	384	34
1958	553	180	32	919	218	23
1959	635	106	17	1047	144	14
1960	923	265	28	1658	288	20
1961	1165	253	21	1509	178	11
1962	1297	236	18	1438	385	25

un bâtiment dans le voisinage des ateliers des Travaux Publics ; elle passe à partir du 1^{er} janvier 1948 sous l'autorité de l'inspection académique. Les apprentis y sont admis au nombre de 27 par année, à la suite d'un concours dont le programme comporte les matières du Certificat d'Etudes. Les apprentis admis sont répartis par tiers dans les 3 sections : fer, bois, pierre. A la fin des années 1960, l'enseignement technique court est dispensé dans 2 petits établissements à St-Denis et à St-Louis et ne s'adresse qu'à 0,075 % de la population du premier degré. L'enseignement technique long est inexistant.

Jusqu'en 1950, les jeunes formés à l'Ecole Manuelle peuvent trouver un emploi dans les services du chemin de fer, des travaux publics et dans les industries sucrières. Lorsque le C.P.R. est démantelé, lorsque l'industrie sucrière se modernise, ces jeunes pourvus du C.A.P. ne peuvent plus se placer dans la profession pour laquelle ils ont été formés. Mal payés, ils préfèrent rechercher un emploi administratif subalterne ou un emploi privé non manuel, s'ajoutant à la masse des jeunes (2 000 par an) qui, ayant interrompu leur scolarité avant l'obtention du B.E., refusent le travail manuel (41).

A partir de 1953, l'enseignement agricole commence à se développer. Deux sections agricoles s'ouvrent alors : l'une à St-Benoît, l'autre à St-Joseph.

L'année suivante 4 sections ménagères agricoles sont créées à la Rivière St-Louis, à Joinville (St-Denis), à Piton St-Leu, à St-Benoît. L'enseignement agricole est également donné par des maîtres itinérants dans les 3 secteurs d'enseignement post-scolaires agricoles de St-Pierre, de St-Leu et du Tampon. Il jouit de l'appui de la Direction des Services Agricoles et du service des Eaux et Forêts. Pourtant, il végète en 1960 par manque de matériel, de locaux et de maîtres qualifiés. La fréquentation des cours est irrégulière. Le manque d'intérêt des élèves et l'incompréhension des parents sont flagrants (42) dans cette île agricole.

Les deux derniers groupes ethniques arrivés dans la colonie (les Chinois et les Indo-Musulmans) créent des écoles pour sauvegarder leur identité culturelle.

D) Les écoles franco-chinoises et coraniques

La première école chinoise s'ouvre en 1927. Une douzaine d'écoles chinoises naissent alors. L'on y enseigne quelque peu la langue française. L'administration française voyant dans ces écoles un instrument favorisant le séparatisme, décide d'interdire l'emploi de maîtres de nationalité étrangère dans ces écoles et statue que le nombre d'heures d'enseignement de

langue étrangère ne doit pas dépasser celles d'enseignement du français. Les Chinois font ouvrir en 1943 par des Français qualifiés, des écoles privées franco-chinoises où l'enseignement du Français est régulièrement donné et un moniteur chinois diplômé dispense l'enseignement du chinois. En 1951, 6 écoles franco-chinoises existent et accueillent 307 enfants. Entraînés dans les rouages de la départementalisation, la communauté chinoise a du mal à faire fonctionner ces écoles. Deux seulement vont continuer à fonctionner dans les années 1960 (43).

La colonie indo-musulmane est aussi concernée par la décision de l'administration, car elle entretient à St-Denis une petite école coranique. Elle la remplace par une médersa dirigée par un Français. (Voir tableau 8)

De 1871 à 1964, seul l'enseignement primaire a triomphé. Une minorité accède au secondaire. Si cette école n'est pas vraiment démocratique, si elle n'est pas celle de l'ascension sociale, si elle ne prend pas vraiment en compte les inégalités sociales et culturelles du milieu réunionnais, elle a tout de même facilité la rencontre entre les différents groupes ethniques, Blancs, Métis, Jaunes, Noirs, entre les éléments aisés et les pauvres. Ce n'est pas un mince résultat.

Le travail commencé par les Frères depuis 1831 et accentué après 1848, a été continué sous la III^e République.

Tableau 8 : Ecoles franco-chinoises et musulmanes en 1951 (44)

Localités	Directeurs ou directrices	Moniteur diplômé	Nombre d'élèves inscrits
St-Louis	Mlle Payet Léa	Chinois	79
St-André	Mme Polder Raoul	Chinois	56
St-Benoît	M. Payet Raphaël	Chinois	22
Tampon	Mme Paulin Auguste	Chinois	97
St-Denis	Mme Payet Hervé	Hindi	116
St-Denis	Mme Chane-Hune	Chinois	53
St-Pierre	Mlle Leveneur	Chinois	



Ecole franco-chinoise à Saint-Paul



Medersa à Saint-Denis

1965 à nos jours : l'étape de la démocratisation de l'école



Lycée Roland Garros du Tampon

A) L'enseignement privé

Le privé est dominé par les Congréganistes (45). Le département compte 4 lycées catholiques d'enseignement général et technologique, 2 lycées catholiques professionnels tous sous contrat et une école secondaire non confessionnelle privée hors contrat.

B) L'enseignement public

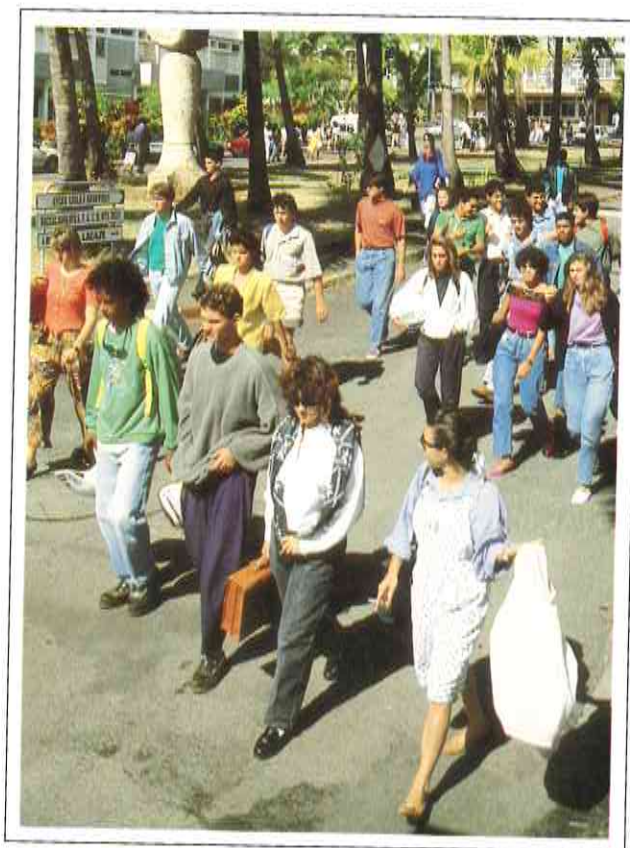
Cette période qui enregistre des progrès à tous les niveaux est marquée surtout par le développement de l'enseignement pré-élémentaire, du secondaire et du supérieur. Dans le pré-élémentaire, en 1962, il y a 4 000 enfants, et en 1986, 38 580 élèves. Entre 1967 et le début des années 1980, la population du second degré triple (21 214 en 1967 et 61 611 en 1979). Les collèges voient leurs effectifs passer de 35 238 en 1973 à 48 254 en 1986 (46). L'effort de construction de lycées, de collèges et de lycées professionnels commencé depuis 1965 est accentué depuis 1984. Aujourd'hui, 56 collèges publics et privés accueillent les élèves du premier cycle. Dès la rentrée de 1990 trois nouveaux collèges s'ouvriront ; dans les communes du Tampon, de St-Paul et de St-Benoît (à Ste-Anne). L'Académie a 10 lycées d'enseignement général et technologique qui comptent 13 375 élèves et 14 lycées professionnels, 4 annexes et une section de L.P. à Cilaos qui reçoivent plus de 12 800 élèves. L'effort de formation des jeunes est net dans les lycées techniques (Bac E, Bac de techniciens séries F et G, brevets de techniciens supérieurs), dans les L.E.P. (avec les certificats d'aptitude professionnelle, brevets d'enseignement professionnel : B.E.P. industrie, commerce, carrières sanitaires et sociales, agriculture, hôtellerie), dans l'école des métiers de l'électricité du Port, l'école d'apprentissage maritime (Port), dans le lycée agricole (St-Joseph et St-Paul) (47). L'enseignement supérieur compte une quarantaine d'étudiants en 1960 dans un Institut d'Etudes Juridiques rattaché à l'Université d'Aix. En 1967, est créé un Centre Universitaire de La Réunion (Lettres, Droit, Sciences) qui devient en 1982 université à part entière avec environ 4 000 étudiants aujourd'hui. Au 1^{er} décembre 1984, La Réunion devient une Académie à part entière.

Des progrès peuvent être soulignés. Les taux de redoublement au Cours Préparatoire diminuent (32 % en 1974, 17 % en 1988), ainsi que le pourcentage d'élèves ayant un retard de 2 ans et plus en classe de 6^e (42 % en 1975 et 29 % en 1988). Les diplômés sont plus nombreux. En 1965, l'île compte 133 admis au baccalauréat. En 1975, 547 candidats sont admis

au baccalauréat d'enseignement général et 287 au baccalauréat d'enseignement technologique. En 1989, 65 % des candidats (1 351) sont admis au baccalauréat d'enseignement général et 53,5 % (1 053) au baccalauréat technologique (48).

Cependant, les problèmes et les efforts à accomplir sont encore importants. Les retards et les insuffisances accumulés sous la III^e et la IV^e Républiques n'ont pas été gommés. Le taux d'analphabétisme supérieur à 60 % avant 1960 pour l'ensemble de la population de plus de 15 ans est encore proche de 20 %, donc bien supérieur à celui de la métropole et à celui des Antilles.

A l'heure actuelle, les niveaux exigés pour obtenir un emploi sont le plus souvent au moins égaux au baccalauréat et dans ce domaine, La Réunion accuse un retard important. En 1980, moins de 15 % d'une classe d'âge sont admis au baccalauréat contre près de 27 % en métropole, en 1989, environ 17 % à La Réunion contre 40 % en métropole. Le schéma prévisionnel des formations adopté par le Conseil Régional en décembre 1988, entend faire passer la part d'une classe d'âge atteignant le niveau du baccalauréat de 23 % à 74 % entre 1988 et l'an 2000.



Les Ecoles Catholiques de La Réunion en 1989

- Lycée
- Collège
- Primaire
- Maternelle
- Collège Agricole
- Centre de rééducation
- IMP
- LP

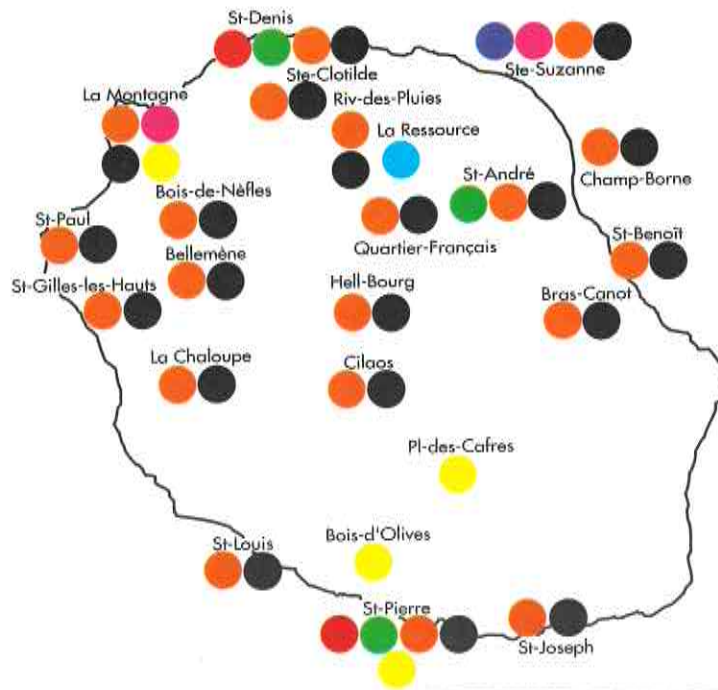


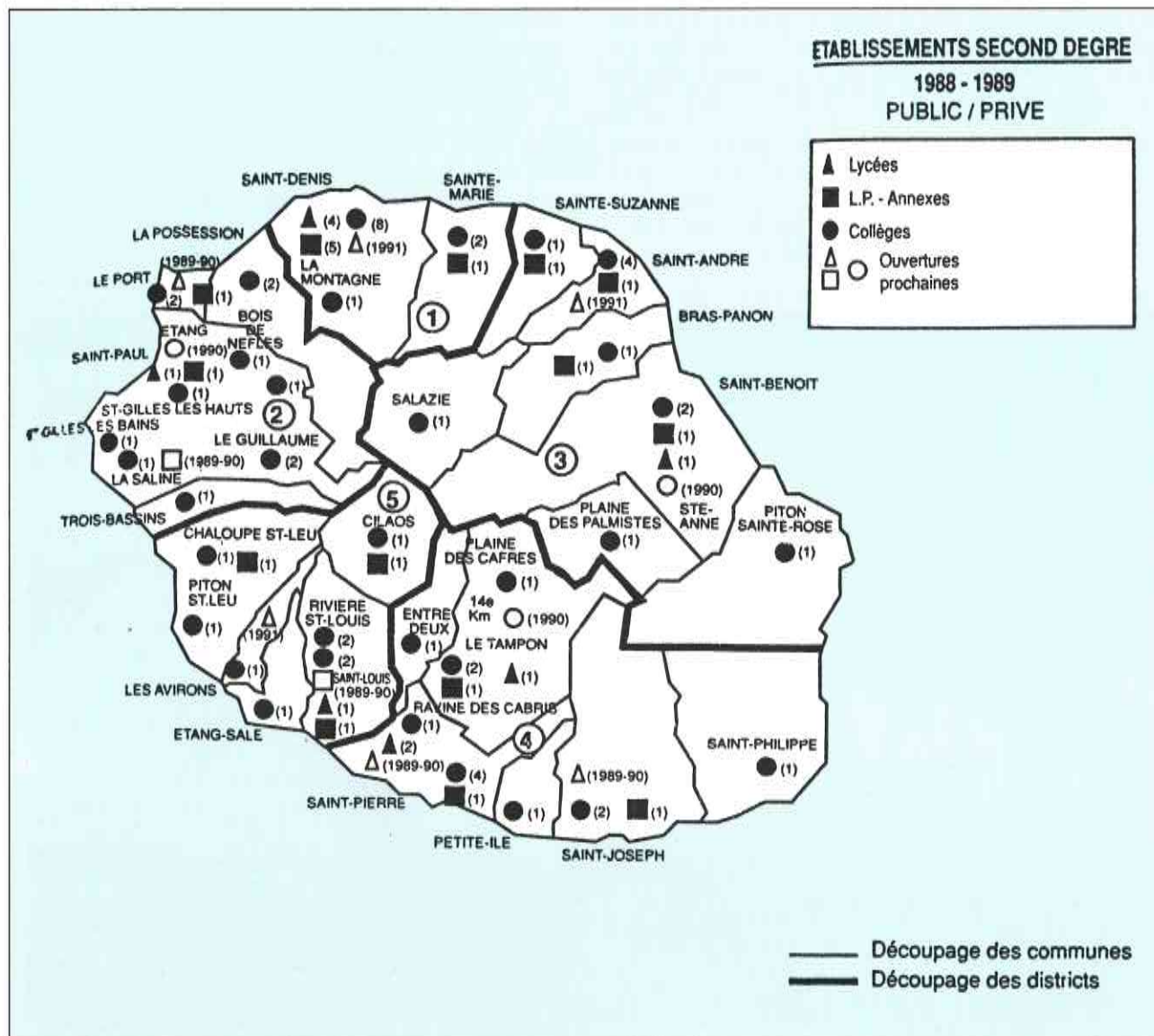
Photo J.M. RUBIRA / CRDP

Mais, beaucoup de parents étant illettrés, ne peuvent suivre leurs enfants et les conseiller utilement (49).

Une meilleure prise en compte du milieu local par l'école et une amélioration du niveau de vie (La Réunion étant le département français ayant le plus de RMistes et un nombre élevé de chômeurs, 34 %) sont nécessaires pour que les objectifs fixés soient atteints.

De la fin du XIX^e siècle à la fin des années 1950, Madagascar était l'espace où les Réunionnais diplômés ou dynamiques pensaient trouver du travail. Depuis 1963, les décideurs se tournent vers la

métropole pour «caser» les sans-emploi». Aujourd'hui, ceux qui n'ont pas une bonne formation, ont du mal à s'insérer dans le monde du travail. Les capacités économiques de l'île n'ayant pas été suffisamment développées au cours des années 1960 et 1970, beaucoup de nouveaux diplômés (grâce au développement du secondaire et du supérieur) sont condamnés à rechercher du travail ailleurs. Ce constat devrait toujours interpellier les décideurs.



Notes

- 1) B. Antoine, Note sur l'instruction primaire à La Réunion, Sciences et Arts, 1885, p. 83-85.
J. Barassin, Le Collège St-Cyprien 1751-1795, in Bulletin de l'Académie de La Réunion, vol. 23, 1967-1968, p. 7-34.
J. Barassin, Histoire des établissements religieux de Bourbon au temps de la Compagnie des Indes (1664-1767), FRDOI, Documents et Recherches N° 9, St-Denis, 1983, 218 p.
D. Barquissau, L'Instruction publique à La Réunion, Enseignement primaire, St-Pierre, 1871, 16 p.
C. Jacob de Cordemoy, L'Instruction primaire à l'île de La Réunion, 1884, 51 p.
L. Crivelli, De l'instruction publique à l'île de La Réunion depuis 50 ans, Bulletin des Sciences et Arts, 1864, p. 52-62.
Dufour Brunet, L'Instruction Publique à l'île de La Réunion. Aperçu historique, Paris, Berger-Levrault, 1884, 40 p.
M. Gonthier, Notice sur les Frères des Ecoles Chrétiennes, in Album de Roussin, tome 2, 1862-1863, p. 109-115.
G. Lombard, L'enseignement à La Réunion, pistes de recherche, in Actes de la table-ronde de l'A.H.I.O.I., St-Denis, 1982, p. 363-373.
H. Mondon, Collèges ecclésiastiques et petits séminaires à La Réunion, Recueil de documents et travaux inédits, Nouvelle Série N° 1, Nérac, Couderc, p. 11-36.
F. Payet, L'évolution de l'enseignement primaire à La Réunion, Bulletin de l'Académie de La Réunion, vol. 10, 1929-1930, p. 49-79.
C. Prudhomme, Histoire religieuse de La Réunion, Karthala, Paris, 1984, 369 p.
E. Volsy-Focard, Etablissement de La Providence, in Album de Roussin, vol. 2, p. 126-127.
C. Wanquet, Histoire d'une révolution, La Réunion (1789-1803), 3 tomes, 2111 p.
C. Wanquet, Aspects culturels de la société réunionnaise au XVIII^e siècle, in Actes de la table-ronde de l'A.H.I.O.I., St-Denis, 1982, p. 399-433.
- 2) J. Barassin, La vie quotidienne des colons de l'île Bourbon à la fin du règne de Louis XIV 1700-1715, Académie de La Réunion, St-Denis, 1989, p. 165-166.
3) ADR, C° 2811.
4) ADR, C° 770, Recensement général, 1735.
5) J. Barassin, Histoire des établissements religieux, p. 170-171.
6) C. Wanquet, Aspects culturels de la société réunionnaise au XVIII^e siècle, p. 404.
7) Sur Lislet Geoffroy, voir Le Dictionnaire de biographie mauricienne, vol. 6, oct. 1942, p. 167-181.
8) J. Barassin, Histoire des établissements religieux, p. 168.
9) J. Barassin, id., p. 162 et p. 171.
10) J. Barassin, id., p. 172.
11) J. Barassin, id., p. 166-178.
12) ADR, C° 2517.
13) J. Barassin, Histoire des établissements religieux, p. 170.
14) A la découverte de La Réunion, vol. 10, p. 51-52.
15) ANSOM, C 429 D 4522, lettre du gouverneur Bazoche, 1840.
15') ANSOM, C 429 D 4525, lettre du gouverneur du 06/04/1821 au Ministre.
16) Archives des Frères des Ecoles Chrétiennes (St-Denis).
17) Archives des Sœurs de St-Joseph de Cluny (St-Denis).
18) Betting de Lancastel, Statistique de l'île Bourbon.
19) ADR, T 10
20) ADR, 2 0 144, lettre de T. Houat au Directeur de l'Intérieur (1827).
21) ADR, 15 K 11
22) ANSOM, C 35 D 256, Ecoles de garçons.
23) id.
24) ANSOM, C 35 D 255, Enseignement mutuel (1817-1830).
25) ADR, T 76.
26) ARSJ, Lettre du Ministre de la Marine du 2/01/1844 et Lettre de la Sœur Marie Javouhey à Mère Raphaël du 30/01/1844.
27) V. Schoelcher, Esclavage et colonisation, p. 120
28) ADR, 170 M1, Statistiques (1830-1848).
29) H. Mondon, Collèges ecclésiastiques et petits séminaires, in Recueil de documents et travaux inédits, Nouvelle série, N° 1, Nérac, Couderc, p. 11-36.
30) C. Prudhomme, Histoire religieuse de La Réunion, p. 189-192.
31) R.P. Dussercle, Histoire d'une fondation, p. 182, Port-Louis, 1949.
32) H. Gerbeau, La liberté des enfants de Dieu. Quelques aspects des relations des esclaves et de l'Eglise à La Réunion in Problèmes religieux et minorités en Océan Indien, op. cit., p. 74-76.
33) ADR, T 121.
34) C. Prudhomme, id., p. 161.
35) H. Mondon, Collèges ecclésiastiques et petits séminaires, id.
36) Rectorat Réunion, Bulletin départemental de l'enseignement (1950-1963).
37) P. Cellier, La situation linguistique de l'enfant réunionnais créolophone après quatre années de scolarisation élémentaire, p. 112-120.
38) ADR, Revue des Instituteurs (1910-1939).
39) 40) 41) Rectorat, Réunion, Bulletin départemental de l'Enseignement (1946-1962).
42) L'Economie de La Réunion, juillet-août 1989, n° 82, p. 22-23.

43) H. Ly-Tio-Fane-Pineo, La diaspora chinoise dans l'Océan Indien Occidental, I.H.P.O.M., Aix-en-Provence, 1981, p. 149.

44) Rectorat Réunion, Bulletin départemental de l'enseignement (1952).

45) Revue de l'Enseignement Catholique (1988-1989).

46) Rectorat Réunion, Rapports (1965-1986).

47) Statistiques, INSEE, 1989

48) Rectorat Réunion, Documents statistiques, Baccalauréat (1974-1989).

49) M. Jacob, D. Belon, C. Parain, C. Larbaut, «Des projets éducatifs ambieux pour des résultats modestes», in l'Economie de La Réunion, juillet-août 1989, n° 82, p. 22-25.

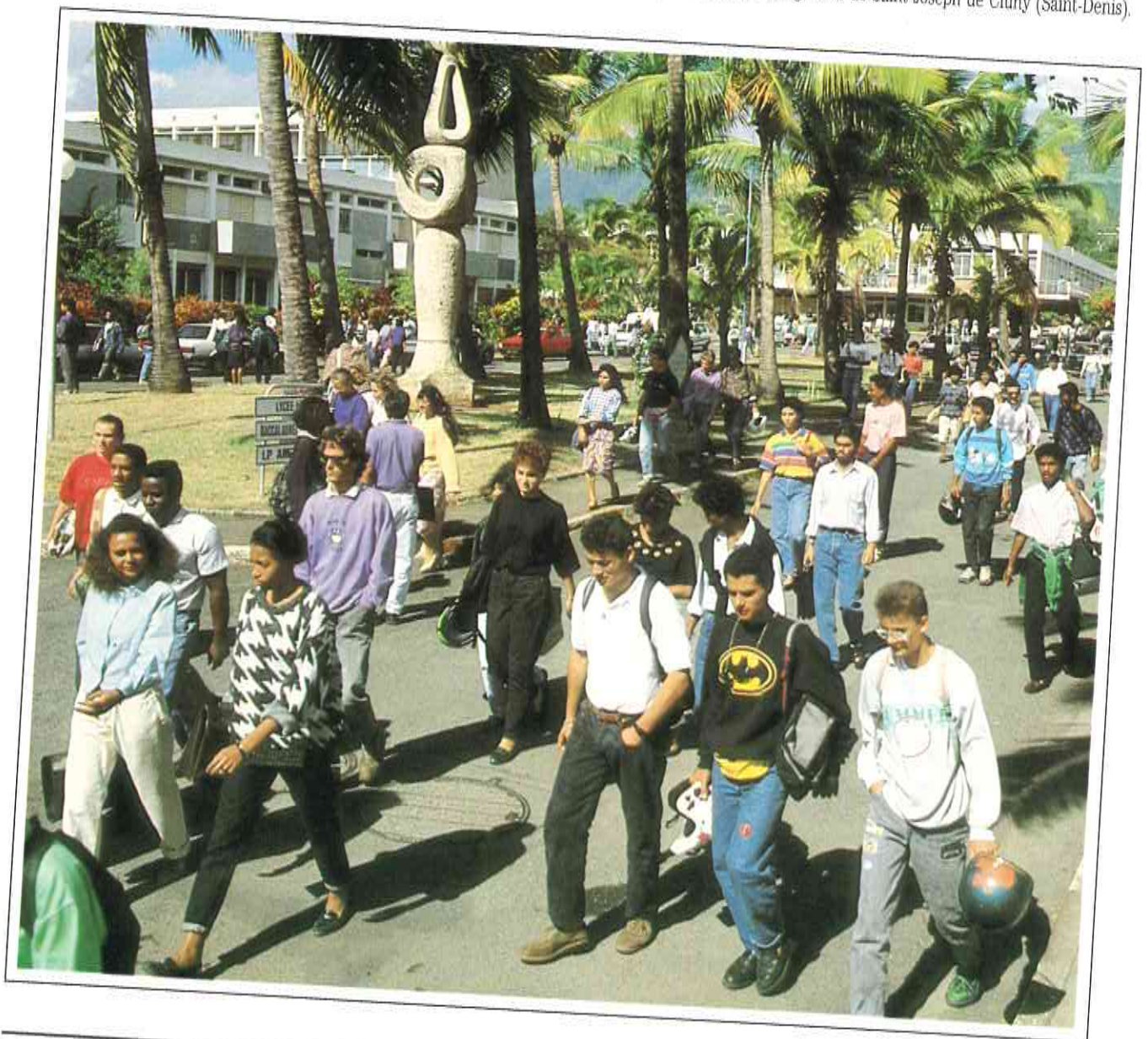
J.P. Colliez, 82 000 ou 95 000 analphabètes à La Réunion», in L'Economie de La Réunion, juillet-août 1989 n° 42, p. 3-4.

Abréviations :

ADR, Archives Départementales de la Réunion (Ste-Clotilde)

ANSOM, Archives Nationales Section Outre-Mer (Aix-en-Provence).

ARJS, Archives des Religieuses de Saint-Joseph de Cluny (Saint-Denis).



PHOTOGRAPHIES :
DANIEL AUGUSTE

ACHEVÉ D'IMPRIMER
SUR LES PRESSES DE
GRAPHICA - ST-ANDRÉ

DÉPÔT LÉGAL N°574
JULLET 1990

